

**DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT DÉDIÉ AU DIALOGUE ENTRE
HALIEUTES ET GESTIONNAIRES DES PÊCHERIES (SWGSM)**

(Bilbao, Espagne, 22-24 juin 2015)

1. Ouverture de la réunion

Le Président du Groupe de travail permanent (SWGSM), Dr Martin Tsamenyi (Ghana), a ouvert la réunion, a souhaité la bienvenue aux participants et a présenté le Président de la Commission, M. Stefaan Depypere (UE). Le Président de la Commission a encouragé le Groupe de travail à réaliser des progrès concrets qui faciliteront les travaux de la Commission. Il est indispensable de favoriser une atmosphère ouverte afin d'encourager les débats et les discussions. Il a fait remarquer qu'une plus forte participation des CPC enrichirait les discussions du Groupe de travail permanent et il a suggéré que ceci devrait être un objectif à l'avenir.

Le Secrétaire exécutif a présenté les CPC suivantes participant à la réunion : 15 CPC : Afrique du Sud, Canada, Côte d'Ivoire, États-Unis, Ghana, Guinée, Japon, Mexique, Nigeria, Norvège, Sénégal, Tunisie, Union européenne, Uruguay et Vanuatu.

L'organisation intergouvernementale et les organisations non gouvernementales ci-après étaient également présentes : FAO, Ecology Action Center (EAC), International Seafood Sustainability Foundation (ISSF), Pew et the Ocean Foundation.

La liste des participants se trouve à l'**Appendice 2**.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions

Le Président a expliqué qu'un projet initial d'ordre du jour avait été diffusé à toutes les CPC en janvier 2015, afin de solliciter leur contribution. Plusieurs CPC avaient transmis leurs commentaires, lesquels sont reflétés dans le projet révisé d'ordre du jour. Le Président a en outre expliqué qu'il avait élaboré le projet d'ordre du jour annoté afin d'orienter les discussions en se fondant sur les termes de référence révisés du Groupe de travail permanent, lesquels ont été établis dans la Rec. 14-13. Il a constaté avec une certaine préoccupation que, comme cela avait été le cas l'année antérieure, il manquait des experts originaires d'États en développement parmi les présentateurs et les animateurs de la présente réunion. Même si le Président avait lancé un processus transparent par le biais d'une circulaire demandant à toutes les CPC de contribuer en envoyant de possibles présentateurs ou animateurs, seules quatre CPC avaient répondu à cet appel. Le Président avait alors contacté de nombreuses CPC différentes afin de rechercher une gamme variée d'experts, mais de nombreuses personnes avaient dû décliner l'offre car elles avaient d'autres obligations et engagements. On a fait remarquer que cette réunion fournissait l'occasion à chaque CPC de participer activement aux discussions et d'offrir son expertise de cette manière et qu'effectivement, il était très important pour le processus que toutes les CPC participent activement au dialogue.

Il est crucial pour le succès de ce Groupe de travail qu'il y ait une participation équilibrée entre les scientifiques et les gestionnaires. Tout le monde a reconnu les avantages du fait que le dialogue ait lieu sous la forme d'un échange informel afin de parvenir à un plus grand engagement de la part des experts individuels. Les participants ont fait remarquer la valeur potentielle de cette approche pour les prochaines réunions conformément à la Rec. 13-13, laquelle prévoit que les discussions ont lieu dans une enceinte ouverte.

L'ordre du jour a été adopté sans modification et figure à l'**Appendice 1**.

3. Désignation du rapporteur

Mme Rachel O'Malley (États-Unis) a assumé les fonctions de rapporteur pour la réunion.

4. Examen des objectifs du SWGSM (Rec. 14-13) et résultats escomptés de la réunion

Le Président a souligné que l'objectif global du Groupe de travail était de renforcer la communication et d'encourager la compréhension mutuelle entre les gestionnaires des pêcheries et les halieutes. Ces efforts appuieront la poursuite du développement et de la mise en œuvre des stratégies de gestion fondées sur la science. Les participants ont convenu qu'un moyen efficace de faire avancer les discussions du Groupe de travail serait que cette réunion produise des résultats tangibles. Ça pourrait être, par exemple, un plan de travail pour mettre en œuvre la Rec. 11-13 par le biais d'études de cas ou de "stocks pilotes". Sans préjudice des discussions qui auront lieu au titre des points ultérieurs de l'ordre du jour, le Président a suggéré que tout résultat convenu soit reflété dans une recommandation qui serait ensuite renvoyée devant la Commission. Le Président a souligné que le Groupe de travail a un mandat, établi dans la Rec. 14-13, qui définit les attentes ; nous devons décider de la meilleure façon d'assumer cette mission. Quelles que soient les conclusions tirées, il sera essentiel de définir les prochaines étapes.

5. Récapitulation des composantes de base de la gestion de précaution (découlant de la première réunion du SWGSM), incluant l'équilibre nécessaire entre les objectifs de gestion à court terme et à long terme

Dr Santiago a rappelé que les discussions sur ce thème ont des racines profondes et remontent à la première réunion du Groupe de travail sur les méthodes du SCRS tenue en 1999. Il a suggéré que le fait de parvenir à un accord sur des définitions formelles de termes clefs pourrait contribuer à apporter de la clarté (p.ex. cible par opposition à limite par opposition à seuil). Il a souligné plusieurs questions émanant de la première réunion du Groupe de travail permanent, notamment l'importance d'établir des objectifs de gestion pour des stocks individuels et de clarifier les rôles et les relations entre le SCRS et la Commission. En s'appuyant sur les principes de la prise de décisions qui ont été convenus dans la Rec. 11-13, les gestionnaires doivent fournir au SCRS des orientations plus spécifiques sur leurs attentes en termes de probabilités et de calendriers. Plusieurs recommandations existantes fournissent des exemples de calendriers et de probabilités (à la fois implicites et explicites) que l'ICCAT a adoptés dans le passé. Il a fait remarquer que même sans l'établissement de points de référence formels, la zone cible implicite est la zone verte du diagramme de Kobe ($F < F_{PME}$ et $B > B_{PME}$).

Dr Josu Santiago a rappelé aux participants que l'incertitude est inhérente au processus de gestion des pêcheries. L'une des tâches du SCRS consiste à quantifier et à caractériser l'incertitude. Il a été suggéré que davantage de discussion est requise en ce qui concerne la façon d'incorporer les incertitudes lors de la prise de décisions de gestion. Dr Santiago a expliqué que la MSE est un outil pouvant être utilisé pour évaluer les principales sources d'incertitude entourant un but de gestion. La MSE peut également être utile pour prendre en compte les facteurs socioéconomiques dans notre prise de décision. Une plus grande incertitude indique le besoin d'une plus grande précaution. Une CPC a suggéré que lorsque l'on détermine des objectifs de gestion spécifiques qui doivent être équilibrés à travers le processus de MSE, d'autres facteurs à prendre en compte pourraient inclure les mesures de suivi, contrôle et surveillance et la nature des pêcheries pour ce stock particulier.

6. Examen de la façon dont les règles de contrôle de l'exploitation pour les pêcheries relevant de l'ICCAT peuvent être conçues, compte tenu de considérations biologiques, environnementales et socio-économiques spécifiques

6.1 Concepts de base des règles de contrôle de l'exploitation

Dr Gerald Scott a fait une présentation soulignant les éléments fondamentaux des règles de contrôle de l'exploitation (HCR) (**Appendice 3**). Les HCR sont un ensemble de règles préconvenues qui seront appliquées afin de garantir que la gestion cherche à atteindre des cibles identifiées et à éviter les limites. Dr Scott a expliqué que les HCR constituent l'un des nombreux éléments d'une stratégie de capture, comprenant la collecte de données, la définition de cibles et de limites et les probabilités associées, ainsi que l'estimation de l'état du stock par rapport aux points de référence. Il a souligné que des discussions similaires ont eu lieu dans d'autres ORGP thonières et leurs travaux pourraient fournir quelques exemples utiles.

Dr Scott a fait remarquer que la Rec. 11-13 fournissait un cadre pour établir les règles de contrôle de l'exploitation, mais que des travaux supplémentaires étaient nécessaires pour rendre cette recommandation opérationnelle. Ce qui est requis du côté de la gestion - en s'appuyant sur la Rec. 11-13 - ce sont des informations spécifiques sur les probabilités souhaitées de se situer dans la zone "verte" et d'éviter les limites, ainsi que des informations sur combien de temps il faudrait pour obtenir ces résultats. Les scientifiques poursuivront leurs travaux en vue d'une

caractérisation complète de l'incertitude entourant les évaluations de l'état des stocks afin d'améliorer l'avis concernant les chances d'atteindre des objectifs de gestion spécifiés. Même s'il existe un certain nombre de méthodes employées pour caractériser et quantifier les incertitudes, le processus d'évaluation de la stratégie de gestion peut raisonnablement saisir une gamme d'incertitudes non quantifiées.

Afin de faciliter des discussions plus interactives sur ces questions, Dr Scott a distribué une feuille de calcul élaborée à la CTOI qui permet aux participants de sélectionner des paramètres de contrôle pour une pêcherie ressemblant de loin à celle du germon de l'Atlantique Nord et de voir la simulation résultante des résultats de gestion. En outre, il a diffusé un questionnaire devant être rempli de forme anonyme afin d'évaluer les opinions des participants de la réunion sur les éléments fondamentaux des règles de contrôle de l'exploitation, les mécanismes de contrôle, les objectifs de gestion, les risques et les probabilités.

6.2 Considérations relatives à la conservation : Comment F_{PME} et B_{PME} devraient être considérés (sont-ils des points de référence cible ou limite ?) Quels calendriers et probabilité devraient être associés à ces points de référence dans chaque cas ? Devrait-on définir les points de référence sur la base de l'approche de précaution ?

Dr Victor Restrepo a commencé sa présentation (**Appendice 3**) en expliquant l'apparente contradiction entre les Directives de l'Annexe II de l'UNFSA et les objectifs contenus dans les Conventions des ORGP, telles que l'ICCAT, ce qui a causé une certaine confusion en ce qui concerne la question de savoir si F_{PME} devrait être considéré comme une limite ou une cible. À l'époque où l'UNFSA a été négocié, il était courant que les méthodes d'évaluation des stocks postulent une connaissance parfaite dans de nombreux paramètres et ignorent d'importantes sources d'incertitude. En pareilles situations, il est raisonnable d'envisager l'estimation de F_{PME} avec prudence et de considérer un F cible qui soit inférieur à F_{PME} de façon à fournir la marge de précaution préconisée dans les directives de l'UNFSA. Il est aujourd'hui courant que F_{PME} soit estimé en tenant compte de façon plus réaliste des incertitudes entourant les données et la biologie, de la variabilité dans la productivité, de l'état des stocks et de la sélectivité des pêcheries. La question de savoir si une estimation de F_{PME} serait ou non une cible raisonnable dans une situation donnée pourrait être étudiée par le biais de l'évaluation de la stratégie de gestion.

Dr Restrepo a constaté qu'une option sûre est de considérer la PME comme un seuil qui déclenche une action de gestion. Ceci est conforme à la Rec. 11-13. Il a décrit B_{seuil} comme une "limite souple" qui déclenche une action de gestion avant que la biomasse ne chute à un niveau en-dessous de B_{lim} ; si une règle de contrôle de l'exploitation établit seulement un B_{lim} , des actions de gestion plus drastiques seront nécessaires pour réduire la mortalité par pêche lorsque cette limite sera dépassée.

Il conviendrait de noter que si F_{PME} est établi comme cible et F est maintenu à ce niveau, la biomasse du stock fluctuera en-dessus et en-dessous de B_{PME} en raison de la variation du recrutement et d'autres facteurs. Ces fluctuations peuvent être importantes pour certains stocks. Dr Restrepo a signalé que pour la plupart des stocks de l'ICCAT, des indices approchant pour la PME pourraient plutôt être utilisés (p. ex. $F_{0.1}$, qui nécessite moins de données et fonctionne bien dans de nombreux cas).

Il a été noté que si B_{PME} ou F_{PME} est sélectionné comme cible, le stock se situera donc en moyenne dans la zone verte du diagramme de Kobe (aucune surpêche n'a lieu ; le stock n'est pas surpêché), mais qu'il se trouvera parfois en dehors de la zone verte. Afin d'être conforme aux principes établis dans la Rec. 11-13, l'objectif devrait être de fluctuer à l'intérieur du quadrant vert.

Dans un premier temps, les gestionnaires doivent définir les objectifs. À titre d'exemple, il peut être possible d'obtenir une production moyenne plus élevée à long terme avec un niveau plus faible de F . Plusieurs participants ont exprimé leur souhait de rechercher la stabilité dans la production. Les participants se sont montrés favorables à l'idée de considérer divers types de points de référence, y compris les cibles, limites et seuils (ou limites intermédiaires), et une gamme de probabilités associées au croisement de ces points. Ceci devrait être fait pour les stocks individuels, en tenant compte de l'état des stocks, de l'incertitude, du cycle vital et d'autres facteurs. Il a été suggéré de considérer une gamme de biomasses cibles. L'identification de stocks pilotes pourrait être utile pour démontrer la façon dont ces concepts fonctionnent. Le Président du SCRS a indiqué que la marche à suivre la plus facile est de s'appuyer sur les efforts déjà déployés à cet égard par le SCRS (p.ex. détermination de points de référence intermédiaires pour plusieurs stocks).

Le Président a confirmé qu'il reviendrait ultérieurement à la discussion des objectifs. Il a également été convenu de manière générale que la qualité des données est d'une importance cruciale et que l'ICCAT doit poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité des données et la déclaration des données.

6.3 Considérations écosystémiques (p.ex. prises accessoires, impact sur d'autres stocks) : quels sont les indicateurs écosystémiques les plus appropriés qui ont un impact sur les pêcheries thonières ?

Le Président a fait savoir aux participants au Groupe de travail que le SCRS avait tenu des discussions pertinentes sur ce thème deux semaines auparavant à la réunion du Sous-comité des écosystèmes du SCRS. Il a demandé au Président du SCRS de faire une brève présentation sur quelques-uns des points discutés à cette réunion (**Appendice 3**). Dr Die (Président du SCRS) a expliqué que des travaux connexes étaient en cours au sein du SCRS depuis plusieurs années. Le développement d'un cadre de gestion des pêcheries basée sur l'écosystème (EBFM) nécessite la participation de toutes les parties prenantes de l'ICCAT ; selon lui, le SWGSM était l'enceinte idéale pour ces discussions.

Dr Die a présenté les composantes de base d'un cadre EBFM : écologique (biodiversité, productivité des stocks cibles), économique (résilience et valeur des pêcheries), sociale/culturelle (comportement et structure des communautés) et institutionnelle. Il a expliqué qu'un objectif de gestion conceptuel doit être développé pour chaque élément qui fait partie des composantes du cadre. Ces objectifs devraient être en rapport avec la durabilité et décrivent de façon très générale l'état souhaité (p.ex. conserver la biodiversité et l'habitat dans la zone de la Convention). Les objectifs conceptuels sont ensuite liés à des objectifs opérationnels spécifiques ; cela aide à identifier les lacunes et à établir des priorités claires. Une fois que les objectifs sont convenus, le SCRS sélectionnera une série d'indicateurs qui sont mesurables et liés à des points de référence spécifiques. À ce stade, le SCRS propose de se concentrer sur les quatre éléments de la dimension écologique du cadre : habitats, prises accessoires, relations trophiques et espèces cibles.

Dr Patrick Daniel (UE) a fait une présentation sur les considérations écosystémiques : "*L'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches : Quels indicateurs pour quels objectifs ? Le cas de l'Union européenne*" (**Appendice 3**). Dr Daniel a expliqué que la stratégie de l'UE pour le milieu marin a un objectif général couvrant le volet écologique de l'approche écosystémique. Onze critères et descripteurs couvrent les champs liés aux différentes composantes des écosystèmes marins, biotiques et abiotiques, à leur capacité productive et à la durabilité et à l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes. Pour chaque critère et descripteur, une série d'indicateurs a été fixée. La façon de tenir compte de ces indicateurs, notamment les points de référence qui leur sont associés, est non seulement liée à la dynamique des différentes populations halieutiques, mais également à leur position et leurs interactions dans les réseaux trophiques et dans les écosystèmes marins. Dr Daniel a conclu que l'ensemble des objectifs et des indicateurs devrait être évalué à la lumière de leur sensibilité aux modifications du milieu marin, ceci afin de pouvoir éventuellement mesurer et anticiper l'impact des changements des écosystèmes marins sur l'évolution des activités de pêche.

L'animateur, Dr Guillermo Diaz (États-Unis) a ouvert les débats sur les deux présentations. Quelques participants du Groupe de travail ont souligné l'importance de certains facteurs environnementaux, dont les changements climatiques et l'acidification océanique, ainsi que les activités humaines, comme l'aquaculture. Dr Die a confirmé que le SCRS ne se penche pas seulement sur la façon dont les activités de pêche affectent l'environnement, mais qu'il s'attache aussi à comprendre la façon dont d'autres composantes de l'écosystème (p.ex. changement climatique) ont un impact sur les espèces cibles. L'un des avantages de tenir compte d'une gamme plus vaste de données écologiques réside dans le fait que cela peut améliorer la qualité de l'avis scientifique que le SCRS formule à propos des espèces cibles. Le Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks du SCRS est en train de développer des simulations visant à évaluer quels indicateurs environnementaux sont les plus importants pour le processus d'évaluation des stocks.

Un participant a signalé qu'une analyse des risques pourrait contribuer à identifier quels effets écosystémiques sont importants pour des pêcheries spécifiques, étant donné que cet aspect va varier. Le Président du SCRS a répondu que le SCRS n'a pas encore réalisé une analyse des risques de la sorte. Un autre participant a indiqué que la mise en œuvre d'une approche écosystémique à la gestion des pêcheries constituera un défi particulièrement audacieux en raison des différentes législations nationales ; parfois, des préoccupations concernant la confidentialité des données peuvent notamment empêcher de progresser. Un participant a fait part de son inquiétude quant au fait que l'incorporation de considérations écosystémiques dans le processus d'évaluation des stocks nécessitera une augmentation considérable du volume des données requises, et que le SCRS devra envisager des mécanismes ou mettre sur pied des programmes de collecte des données visant à combler ces lacunes, le cas échéant.

En réponse à une question sur les initiatives connexes entreprises au sein d'autres ORGP thonières, l'observateur de la FAO a répondu que la EBFM n'a pas encore été mise en place dans d'autres ORGP thonières. Le projet thonier ABJN est disposé à appuyer les travaux de l'ICCAT dans ce domaine en invitant des représentants d'autres ORGP thonières et des experts techniques à se rencontrer dans une enceinte mondiale afin de discuter de leurs

idées. Le même observateur a indiqué que l'ICCAT semble avoir pris les devants par rapport aux autres ORGP thonières dans le développement d'un cadre de EBFM. Un participant a souligné que des ORGP non thonières travaillent actuellement au développement et à la mise en oeuvre de la EBFM. À titre d'exemple, NAFO a établi un comité chargé d'étudier l'impact d'autres activités maritimes, les interactions plurispécifiques et la façon de minimiser les prises accessoires, et ces travaux pourraient inspirer le travail des ORGP thonières.

Dr Santiago a rappelé aux participants que la EBFM est évoquée dans le Plan stratégique pour la science du SCRS au titre de 2015-20, notamment les visées spécifiques, les objectifs et les buts mesurables. Le Groupe de travail a décidé d'un commun accord que l'ICCAT devrait poursuivre sur sa lancée dans le domaine de la EBFM. Compte tenu de la complexité de la question, il sera nécessaire d'adopter une approche graduelle. Dr Guillermo Diaz a demandé aux participants de concentrer les discussions sur les objectifs potentiels des quatre éléments écologiques suivants : habitats, prises accessoires, relations trophiques et espèces cibles. Il a expliqué que la Commission n'a pas besoin d'aborder les quatre éléments en même temps ; initialement, la Commission peut se concentrer sur l'identification des objectifs pour certains éléments uniquement. Les travaux du SCRS sont très avancés dans les domaines des espèces cibles et des espèces accessoires ; c'est pourquoi ces éléments pourraient être les mieux indiqués pour commencer à définir les objectifs. Les participants ont conclu que comme la Commission possède une meilleure appréhension des travaux du SCRS, elle est désormais bien positionnée pour développer des objectifs clairs qui permettront au SCRS d'aller de l'avant dans ses travaux.

6.4 Considérations socio-économiques : Quels indicateurs socio-économiques devraient être associés aux différentes pêcheries affectant un même stock, compte tenu de la diversité des métiers ?

M. Antonio Cervantes (UE) a fait une présentation sur les *dispositions actuelles de l'UE visant à la collecte des données socio-économiques et leur utilisation dans le contexte du cadre de gestion des pêcheries de l'UE et des évaluations de la stratégie de gestion (Appendice 3)*. Mme Faith Scattolon (Canada) a présenté ce point de l'ordre du jour et a invité les participants à démarrer les débats. Plusieurs participants ont fait remarquer que les facteurs sociaux et économiques sont des considérations très importantes pour les gestionnaires, mais qu'ils sont souvent difficiles à quantifier. Les données pertinentes ne sont pas facilement disponibles pour de nombreuses pêcheries relevant de l'ICCAT. Il a également été reconnu que les CPC n'envoient généralement pas d'économistes aux réunions du SCRS ou de la Commission et ce manque d'expertise devrait être solutionné si la Commission souhaitait vraiment faire avancer les travaux dans ce domaine. Dr Die a estimé, lui aussi, que le SCRS, tel qu'il est actuellement constitué, a une capacité limitée pour conseiller la Commission sur cette question ou même pour se lancer dans un dialogue productif sur ce thème.

En ce qui concerne la question de savoir quels indicateurs économiques devraient être pris en compte, on a constaté que de nombreux indicateurs *pourraient* être considérés, mais que l'on aurait besoin de l'expertise économique pour déterminer quels indicateurs *devraient* être considérés. Le Groupe de travail n'était pas prêt pour faire cette détermination et il a convenu que l'identification d'objectifs spécifiques contribuerait à déterminer quelles données socio-économiques devraient peut-être être recueillies. Initialement, on pourrait répondre à cette question en examinant une étude de cas. On a signalé que l'une des utilisations des informations sociales et économiques pourrait être d'évaluer les impacts économiques relatifs ainsi que les bénéfices nets associés aux options de gestion alternatives afin d'aider les gestionnaires à sélectionner une approche de gestion.

Un participant a suggéré que l'enjeu principal lié à la question des facteurs socio-économiques est la rentabilité (c.à-d. recettes moins coûts variables et main d'œuvre). D'autres participants ont estimé que la rentabilité était un aspect important, mais peut-être pas le seul concept socio-économique important, et ils se sont demandé si le SCRS pourrait ou devrait jouer un rôle central en essayant d'évaluer la rentabilité. La question de la rentabilité est complexe : des prises plus faibles pourraient entraîner une augmentation des prix (en raison de la demande accrue du marché), mais des prises plus faibles pourraient coïncider avec une augmentation des coûts (coûts variables accrus si les prises sont faibles), ce qui diminuerait donc la rentabilité globale. Différentes stratégies de gestion qui affectent la capturabilité auront également un impact sur les frais de capture.

Plusieurs participants ont constaté qu'il serait difficile de parvenir à un consensus sur les objectifs économiques au niveau de la Commission, compte tenu de la diversité des diverses pêcheries relevant de l'ICCAT et des divers besoins des CPC. Il serait peut-être plus approprié que les CPC déterminent leurs objectifs économiques sur une base nationale et tiennent compte de ces objectifs lorsqu'elles mettent en oeuvre les recommandations de l'ICCAT par le biais de la gestion de leurs pêcheries nationales.

Le Groupe de travail a reconnu que, sans être idéales, il y a des façons d'envisager des objectifs économiques par le biais du processus de la MSE avec les informations existantes par le biais de l'emploi d'indices approchant

(p.ex. prise moyenne à long terme, stabilité des niveaux de prise totale admissible). La performance de diverses règles de contrôle de l'exploitation pourrait être évaluée en termes de leur succès à remplir divers objectifs, y compris tout objectif économique identifié par la Commission. Un participant a suggéré que la production économique maximale (MEY) soit considérée comme un objectif de gestion.

Les participants du Groupe de travail ont tous convenu qu'il s'agissait d'une question complexe qui nécessiterait la participation d'experts spécialisés des CPC pour la faire avancer. Le Groupe de travail a décidé d'un commun accord qu'il était nécessaire d'explorer des façons d'envisager les données économiques de manière plus formelle en vue de documenter les décisions de gestion. Une démarche essentielle consistera initialement à parvenir à un accord sur la terminologie de base. On a fait remarquer que l'information économique peut être utile pour évaluer les impacts des diverses stratégies de capture et peut également être utilisée pour éclairer les décisions sur les délais dans lesquels il convient de mettre un terme à la surpêche et sur la façon de déterminer les horizons temporels pour le rétablissement.

6.5 Besoins éventuels de données sociales et économiques et de projets de recherche

Dr Craig Brown (États-Unis), animateur de ce point de l'ordre du jour, a ouvert les débats en faisant remarquer qu'il était difficile de planifier à ce stade les éventuels besoins en matière de recherche étant donné que le SCRS manque d'expertise dans ce domaine. Le Groupe de travail en a pris note et a indiqué également que cette collecte et analyse des données augmenteraient fortement la charge de travail du SCRS, laquelle est déjà considérable. Un participant a fait remarquer qu'il était nécessaire de disposer d'une meilleure image de l'effort de pêche afin de réaliser une quelconque analyse, sachant que le prix du combustible, les frais de main d'oeuvre, les subventions, etc. varient considérablement d'une flottille à l'autre. Un autre participant a signalé que l'information commerciale est très importante et que l'impact des activités de pêche illicites, non déclarées et non réglementées serait également un facteur important à prendre en compte.

Plusieurs participants ont noté, d'une perspective pratique, la nécessité d'examiner les types d'informations économiques qui sont déjà recueillis par les CPC ou qui sont disponibles par le biais de sources secondaires. Les données sur les prix sont disponibles dans certaines zones, mais l'accès à cette information dans d'autres zones sera problématique. Le fait d'augmenter ces sources de données en mettant sur pied de nouveaux programmes de collecte des données serait une entreprise onéreuse dans de nombreux cas. Plusieurs CPC ont manifesté leur souhait de collaborer pendant la période intersession afin d'élaborer un questionnaire élémentaire en vue de déterminer quels types de données économiques chaque CPC collecte actuellement. Les résultats de ce questionnaire pourraient servir à identifier des lacunes dans les données.

Un participant a signalé que les États côtiers en développement sont confrontés à des défis propres associés à la collecte des données visant à l'évaluation des considérations sociales et économiques. À titre d'exemple, il est nécessaire de développer des indicateurs pouvant évaluer l'activité économique associée aux pêcheries artisanales. Plusieurs autres participants ont suggéré que la première étape consiste à améliorer notre compréhension de ces pêcheries.

7. Évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et exemples dans des pêcheries gérées

Dr Per Sandberg (Norvège) a fait une présentation qui décrivait la façon dont la MSE a été utilisée pour établir une règle de contrôle de l'exploitation pour le hareng norvégien dont le frai a lieu au printemps (**Appendice 3**). Ce stock de poissons de l'Atlantique Nord-Est est exploité par cinq États/Parties. La pêcherie s'est effondrée à la fin des années 60 et il a fallu près de 20 ans pour que le stock se rétablisse. À la fin des années 90, les gestionnaires ont constaté la nécessité d'établir une règle d'exploitation pour ce stock qui pourrait déterminer le niveau annuel de la prise totale admissible (TAC). Cela a été fait d'abord en identifiant de possibles stratégies de gestion et ensuite en sollicitant un avis scientifique (CIEM) afin de calculer les conséquences des diverses stratégies de gestion. Un groupe de travail réduit constitué de scientifiques et de gestionnaires a évalué les conséquences des diverses stratégies de gestion, et a recommandé aux gestionnaires des cinq Parties celle qu'il convenait de choisir. Dans ce contexte, les gestionnaires ont choisi une règle d'exploitation pour le stock, laquelle est opérationnelle depuis 16 ans. Dans sa présentation, le Dr Sandberg a expliqué comment le travail a été organisé et quels éléments ont été considérés importants pour établir la règle de contrôle de l'exploitation.

On a demandé au Dr Sandberg comment le groupe initial avait été sélectionné. Il a expliqué que comme il s'agissait d'un stock chevauchant, cinq Parties devaient se mettre d'accord sur la règle de contrôle de l'exploitation. Il était important qu'il y ait un bon équilibre entre les gestionnaires et les scientifiques qui formaient le groupe. Une leçon

apprise était d'impliquer les parties prenantes dans le processus à un stade précoce. Ceci pouvait se faire au niveau national par le biais des CPC ou bien il devrait se produire un changement organisationnel pour impliquer les parties prenantes directement (p.ex. à travers un atelier). Les deux options, individuellement ou conjointement, sont appréciées et on pourrait les considérer au cas par cas.

Mme Faith Scattolon (Canada) a présenté une étude de cas sur l'application de la MSE dans la pêche canadienne de goberge. Elle a décrit la façon dont la MSE peut offrir des avantages particuliers par rapport à l'approche traditionnelle de la gestion des pêcheries. Par exemple, l'application d'informations prédéterminées permet de se concentrer sur la recherche à long terme pour dissiper les incertitudes. Dans le cas de la goberge canadienne, le processus a commencé avec un atelier réunissant des experts en MSE externes et internes, des scientifiques, des gestionnaires des pêcheries et des intervenants de l'industrie dans le but de délimiter les principaux enjeux et de s'assurer que ces participants avaient une compréhension commune du processus et des résultats escomptés. Trois objectifs de gestion ont été établis, et la procédure de gestion (c.-à-d., la formule utilisée pour définir le TAC) a été testée pour vérifier sa solidité par le biais d'une série de simulations comprenant plusieurs scénarios plausibles pour les domaines d'incertitude. Mme Scattolon a conclu que pour sélectionner les objectifs de gestion, il faut inévitablement soupeser les avantages et les inconvénients et que l'approche MSE fournit une démarche disciplinée en vue de leur examen.

Les débats ont été animés par le Dr Joseph Powers. Dr Powers a fait remarquer que chaque CPC a des objectifs très différents pour ses pêcheries et il a demandé aux participants d'envisager la façon dont le SCRS pourrait fournir des informations qui seraient utiles pour déterminer des stratégies de gestion.

Un participant a fait observer que la MSE est un outil qui pourrait être utilisé pour évaluer différents points de référence et déterminer lesquels pourraient le mieux contribuer à remplir les objectifs de gestion. Des règles de contrôle de l'exploitation alternatives peuvent ensuite être testées pour examiner leurs avantages et inconvénients et déterminer celles qui maximisent la capacité d'atteindre les objectifs identifiés. Le processus de MSE repose sur un dialogue actif entre les gestionnaires, les scientifiques et les parties prenantes. Les participants ont examiné quels indicateurs pourraient être appropriés dans le contexte de l'ICCAT. Dr Powers a indiqué que trois des principaux indicateurs ont généralement trait à la durabilité, à la maximisation de la capture et au maintien de la variabilité interannuelle des captures à un faible niveau. Il a été noté que les indicateurs élaborés par la CTOI pourraient fournir un exemple utile à examiner.

Un participant a signalé l'importance de définir l'effondrement du stock en rapport avec le cadre "HCR". Dans le cadre de la recommandation de gestion pour le thon rouge de l'Est adoptée par la Commission, la pêche devra être suspendue si le SCRS identifie des signes d'un échec du recrutement. Ceci pourrait être interprété comme un point de référence implicite (c.-à-d. B_{lim}).

8. Examen détaillé d'études de cas déjà proposées en 2014

Dr Die a renvoyé les participants à la présentation donnée par Dr Santiago à la réunion annuelle de 2014 et a fourni une mise à jour sur les récents travaux relatifs aux HCR/MSE entrepris au sein du SCRS (**Appendice 3**). Il a fait remarquer que parmi les études de cas, il existe des démarches communes mais également des différences considérables dans les approches utilisées.

8.1 Germon du Nord

Dr Die a expliqué que les travaux du SCRS étaient très avancés pour le germon du Nord et que ceci ferait l'objet d'une présentation distincte. Dr Gorka Merino a présenté une évaluation préliminaire de la HCR pour le germon de l'Atlantique Nord (**Appendice 3**). Dr Merino a expliqué la façon dont un cadre MSE basé sur la dernière évaluation du stock de germon avait servi à évaluer comment trois possibles HCR parviennent à atteindre l'objectif de gestion de maintenir la prise moyenne la plus élevée à long terme avec une probabilité élevée de se situer dans le quadrant vert du diagramme de Kobe.

8.2 Espadon du Nord

En ce qui concerne l'espadon de l'Atlantique nord, Dr Die a rappelé aux participants que, par rapport aux autres stocks, il s'agit d'un stock riche en données et que la dernière évaluation avait indiqué qu'il y avait plus de 90% de probabilité que le stock soit dans la zone verte du diagramme de Kobe (c.-à-d. que le stock n'est pas surpêché et ne fait pas l'objet de surpêche). L'espadon de l'Atlantique Nord est le seul stock pour lequel la Commission a adopté

un point de référence intérimaire ; un B_{lim} de $0,4B_{PME}$ est spécifié dans la Rec. 13-02. Le développement d'une MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord est à un stade préliminaire et il n'est pas encore prêt pour formuler un avis de gestion. Les scientifiques impliqués doivent déterminer quelles sources d'incertitude doivent être prises en compte et quelles ne seront pas incorporées. Dr Die a suggéré que cette question soit débattue à l'avenir au sein du SWGSM. Il a fait remarquer qu'il était indispensable que les gestionnaires interviennent dans la sélection des mesures des performances. Le SCRS a élaboré un certain nombre de différents points de référence et modèles d'estimation alternatifs. Des prototypes de HCR et des points de référence intérimaires ont été sélectionnés pour l'analyse initiale ; la prise en compte de toutes les hypothèses permet d'évaluer la performance des stratégies de capture (combinaison de données, méthode d'évaluation, HCR et action de gestion). On peut visualiser la réalisation globale des différents objectifs de gestion par chaque stratégie de capture à l'aide d'un graphique en forme de "toile d'araignée". Au moyen de ce type de graphique, les objectifs quantitatifs associés aux indicateurs des performances peuvent être examinés les uns par rapport aux autres.

8.3 Listao

Dr Die a expliqué qu'un degré élevé d'incertitude entoure les paramètres biologiques requis pour réaliser des évaluations de stocks exactes pour le listao de l'Atlantique Est et de l'Atlantique Ouest. Il est difficile de réaliser des évaluations de stocks totalement quantitatives pour le listao et c'est pourquoi des méthodes de recherche alternatives sur l'état actuel des stocks sont nécessaires. Suite aux discussions tenues à la première réunion du SWGSM en 2014, le SCRS a exploré l'utilisation de l'information de prise par taille (p.ex. proportion de listao capturé : 1) en-dessus de sa taille de maturité ; 2) au-dessus de la taille qui produit les plus fortes productions ; et 3) au-dessus de la taille qui contribue le plus à la reproduction du stock) comme un moyen possible de développer une HCR quantitative applicable basée sur la taille. En raison de la nature de la pêcherie de thonidés tropicaux, le SCRS a recommandé que tout travail futur visant à élaborer un HCR appliqué au listao tienne compte de l'albacore et du thon obèse dans une approche plurispécifique.

8.4 Thon rouge

En ce qui concerne le thon rouge, Dr Die a expliqué que les travaux relatifs à la MSE ont été coordonnés par le groupe de modélisation du GBYP. Le SCRS a réalisé des travaux connexes à la réunion de préparation des données sur le thon rouge de 2015, mais ces travaux n'ont pas encore été présentés à l'ensemble des membres du SCRS. Les objectifs de ces travaux sont les suivants : 1) tester et améliorer les méthodes d'évaluation des stocks ; 2) identifier d'importantes sources d'incertitude entourant l'état et la productivité des deux stocks de thon rouge ; 3) évaluer des objectifs quantitatifs pour les programmes de rétablissement des stocks de l'Atlantique Ouest et Est ; 4) déterminer ce qui constitue une menace d'effondrement du stock ; et 5) examiner l'utilité potentielle des fermetures spatio temporelles. Le SCRS a élaboré une approche modulaire qui peut facilement s'adapter aux autres stocks.

Dr Die a appelé l'attention du Groupe de travail sur l'emploi des graphiques sous forme de "toile d'araignée" et des diagrammes de Pareto, signalant qu'il est difficile d'afficher et de communiquer la gamme complète des résultats de la MSE ; le SCRS recherche encore la meilleure façon de procéder. Il a invité les participants au SWGSM à envisager des moyens utiles de représenter les résultats et de partager leurs opinions sur cette question.

Dr Die a conclu en soulignant que la communication entre les scientifiques et les gestionnaires est indispensable, que le dialogue effectif nécessite l'utilisation cohérente de la terminologie, et que les progrès de la MSE dépendront de la clarté de la formulation des objectifs de gestion. Il a indiqué que le SWGSM doit faire preuve de réalisme et procéder en petites étapes ; de nombreuses décisions doivent être prises, mais ces efforts ont plus de chance de réussir si nous n'essayons pas d'avancer sur tous les fronts en même temps. On a demandé au Président du SCRS d'informer le SWGSM du calendrier du SCRS et des chances d'avancer ces travaux.

Dr Santiago, animateur de ce point de l'ordre du jour, a invité les participants à discuter. Les membres du Groupe de travail ont reconnu que les travaux relatifs au stock du germon du Nord étaient plus avancés que pour les autres stocks et que cela pourrait servir de cas d'essai utile. Toutefois, un accord général s'est dégagé sur le fait que ceci ne devrait pas empêcher le SCRS de poursuivre les travaux pour les autres stocks. Un participant s'est dit peu enclin à poursuivre les travaux sur l'espadon de l'Atlantique nord tant que la pêche IUU ne serait pas mieux quantifiée. Dr Santiago a expliqué que la MSE pourrait aider à faire face à cette situation, étant donné qu'elle fournit un cadre qui peut incorporer l'impact des insuffisances en mettant en œuvre le processus de gestion. Un autre participant a suggéré que la pêche IUU et les incertitudes y afférentes soient incorporées dans l'exercice de MSE pour l'espadon.

Plusieurs participants ont estimé que l'application de la MSE au thon rouge était une idée intéressante, mais ils se sont montrés préoccupés en raison des insuffisances des données pour certaines des pêcheries de thon rouge. Il a été suggéré que les travaux initiaux se concentrent sur un stock qui est plus riche en données. On s'est également demandé comment les travaux sur le thon rouge pourraient avancer compte tenu de la date de la prochaine évaluation qui se tiendra en 2016 et des travaux préalables qui sont requis pour cette évaluation. Dr Santiago a convenu qu'il s'agissait d'une considération importante, indiquant que le SCRS avait établi un calendrier d'activités connexes jusqu'en 2018 compris. Dr Powers a ajouté que les réunions du SWGSM sont des occasions importantes pour faire part de ce processus de planification. Tout en reconnaissant la complexité de cette entreprise, les participants du Groupe de travail ont de manière générale été favorables au fait que le SCRS poursuive ses travaux sur ce front.

On a demandé au Dr Die comment les CPC pouvaient participer efficacement au processus de MSE. Il a répondu que les groupes de travail sur les DCP récemment formés pourraient servir de modèle ; on pourrait employer un format similaire pour impliquer les scientifiques, les gestionnaires et les parties intéressées dans le processus de MSE. Dr Powers a signalé que dans le cas du thon rouge, les travaux n'ont pas encore avancé à ce stade. Le SCRS s'efforce encore de mieux comprendre les attentes de la Commission. Un autre participant a suggéré que le SWGSM serve d'enceinte générale ou de parapluie, établissant des sous-groupes, le cas échéant.

En ce qui concerne le listao, les participants ont fait remarquer que même s'il est possible de développer une seule MSE pour les thonidés tropicaux, ceci ajouterait une autre couche de complexité, étant donné que le SCRS devrait définir les interactions qui existent entre les pêcheries et la productivité des divers stocks impliqués. Des flux de données en constant développement pourraient soutenir cet effort (p.ex. données acoustiques des balises des DCP, qui pourraient être utilisées comme indicateur de productivité, tout comme l'investissement assez important dans le programme de marquage des thonidés tropicaux). Les MSE permettraient au SCRS et à la Commission de tirer profit de toutes ces nouvelles informations. Même s'il est clair que ces initiatives sont prometteuses pour l'avenir, les participants du Groupe de travail n'ont pas estimé que la MSE pour les thonidés tropicaux constitue une priorité immédiate.

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'établir une feuille de route pour orienter le développement des futurs travaux de la MSE sur des stocks spécifiques, avec des calendriers associés. Dr Die a convenu que l'élaboration de cette feuille de route à travers le processus du SWGSM serait un résultat utile du point de vue du SCRS.

Un participant a signalé que les Sous-commissions de la Commission pourraient servir d'enceinte pour discuter des objectifs de gestion spécifiques et fournir au SCRS les informations nécessaires, tandis qu'une discussion plus générale des objectifs devrait se poursuivre au sein du SWGSM. Cette idée a reçu un accueil favorable et il a été décidé que le SWGSM devrait formuler une recommandation afin d'esquisser les prochaines étapes. Il a également été fait remarquer que l'ordre du jour de la réunion annuelle devra réserver une plage de temps importante au SWGSM pour lui permettre de faire part à la Commission de ses discussions et conclusions.

9. Éventuelles propositions sur la façon de développer plus avant les dispositions actuelles prévues en vertu de la Rec. 11-13

9.1 Leçons apprises des pêcheries autres que l'ICCAT

Mme Deirdre Warner-Kramer (États-Unis) a fait une présentation sur les *Leçons apprises des pêcheries autres que l'ICCAT*. Mme Warner-Kramer a souligné les progrès réalisés à ce jour dans l'élaboration des règles de contrôle de l'exploitation et la MSE dans d'autres ORGP thonières et a noté en particulier les récents travaux de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) afin d'identifier les objectifs de gestion et les indicateurs de performance associés. La présentation a mis en évidence les enseignements tirés des expériences de la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT) dans l'établissement d'une procédure de gestion et d'une MSE, ainsi que de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (NAFO) dans l'élaboration de son cadre d'approche de précaution. À NAFO, le long développement graduel des points de référence et des règles de contrôle de l'exploitation a bénéficié de travaux antérieurs afin de définir clairement les rôles et les tâches des scientifiques et des gestionnaires dans le processus. NAFO a également travaillé dès le début pour identifier quelques stocks possibles qui étaient représentatifs de la gamme des stocks et des pêcheries relevant de NAFO, lesquels ont servi de modèles pour les travaux ultérieurs. À la CCSBT, le processus relativement rapide d'établir une procédure de gestion robuste et une MSE a été possible grâce aux travaux réalisés au début en vue de convenir

d'une planification et de méthodes, ainsi que grâce à une communication vaste et transparente entre scientifiques, gestionnaires et parties prenantes au fur et à mesure que les mesures étaient affinées.

Dr Scott a été invité à présenter les résultats de son questionnaire. Il a noté que les réponses ont été fournies par les participants individuels et que ces réponses ne reflétaient pas nécessairement les points de vue officiels des CPC. Une forte proportion de participants avait rempli le questionnaire. Lorsqu'on leur a demandé de décrire leur compréhension de la HCR, l'opinion dominante exprimée par les participants a été « une vision quant à l'orientation de la pêche et la façon d'y parvenir en tenant compte des incertitudes ». La majorité a considéré que 75 % était une « probabilité élevée » d'atteindre un objectif, et la réponse la plus populaire à la question de savoir que devrait être une « période aussi courte que possible » a été de 3-5 ans, même si une forte proportion a indiqué que cela dépendait des caractéristiques du cycle vital et de l'état du stock en question. Il a également été noté que les délais de gestion de la mortalité par pêche peuvent être beaucoup plus courts que ceux requis pour rétablir la biomasse dans la zone « verte ». Les résultats du questionnaire sont fournis à l'**Appendice 4**. Dr Scott a suggéré que les résultats pourraient servir à apporter des informations au dialogue concernant les questions de gestion et les possibles choix en matière politique.

Le SWGSM a discuté des façons dont la Rec. 11-13 peut être rendue opérationnelle pour les stocks individuels de l'ICCAT, en tenant compte des enseignements tirés des autres pêcheries, en vue de formuler des recommandations pertinentes à la Commission. Une partie de la mission du SWGSM consiste à traduire les principes généraux en objectifs généraux de gestion.

Mme Warner-Kramer a examiné les dispositions fondamentales de la Rec. 11-13 et a noté que même si cette recommandation énonce les principes de base du processus décisionnel au sein de l'ICCAT, le SCRS a posé des questions spécifiques à la Commission pour aider à concrétiser cette recommandation. Un participant a noté qu'il existe deux approches de base : discuter de questions de probabilités et délais appropriés de façon générale (c.-à-d., à appliquer à toutes les espèces) ou examiner ces questions pour des stocks individuels. Il a été précisé que la question des délais peut traiter deux facteurs, selon les circonstances : l'un est l'horizon temporel du rétablissement et l'autre est la période au cours de laquelle la surpêche cesse.

Rappelant en particulier les leçons apprises auprès de NAFO, un participant a suggéré qu'une approche stock par stock est plus logique. D'autres ont décidé que la détermination des valeurs appropriées devrait être spécifique aux stocks. Un participant a expliqué que nous avons la capacité de définir le concept de « probabilité élevée » pour tous les stocks. Lorsqu'il y a des différences (p. ex., incertitude, cycle vital), ces différences peuvent être ajustées en déplaçant les points de référence.

Il a été suggéré que même avec une approche stock par stock, les gestionnaires pourraient établir des niveaux maximum de risque ou des délais maximum. Plusieurs autres participants ont été favorables à un examen plus approfondi de cette approche. Le Président du SCRS a proposé une approche connexe : le SWGSM pourrait sélectionner des valeurs par défaut (pour les délais visant à stopper la surpêche, niveaux minimum de probabilités et temps maximum de rétablissement) qui pourraient être ajustées selon les besoins des stocks individuels. Celles-ci pourraient être adaptées dans les Sous-commissions.

En ce qui concerne le rôle des Sous-commissions, les participants ont décidé d'un commun accord que le SWGSM est l'enceinte appropriée pour aborder la question générale des priorités, des plans de travail et du lieu où fixer des "planchers ou plafonds" génériques (c.-à-d., les niveaux maximum de risque ou cadres temporels maximum) ou des valeurs par défaut. Il est plus approprié que les Sous-commissions se chargent de la formulation de commentaires spécifiques au SCRS pour des stocks individuels (p.ex. objectifs de gestion).

Mme Warner-Kramer a encouragé les participants à discuter des objectifs généraux de gestion, notant qu'elle avait déjà constaté une convergence autour des objectifs des niveaux de capture et de la stabilité.

Dr Scott a fait référence aux objectifs de gestion mis au point par la CTOI :

- État (maximiser la probabilité de maintenir le stock dans la zone verte de Kobe)
- Sécurité (maximiser la probabilité que le stock demeure au-dessus de la limite de la biomasse)
- Production (maximiser la prise pour toutes les régions et les engins)
- Abondance (maximiser les taux de capture afin d'améliorer la rentabilité de la pêche)
- Stabilité (maximiser la stabilité des prises pour réduire l'incertitude commerciale).

Un participant a mentionné que le concept de la EBFM ne figure pas sur la liste des objectifs dressée par la CTOI. Dr. Die a fait remarquer que le SCRS est en bonne position pour fournir des informations sur la plupart des objectifs de gestion mentionnés lors de la réunion, peut-être à l'exception des considérations écosystémiques où le SCRS n'a que récemment commencé à fournir quelques informations. La faisabilité a également été mentionnée par un participant comme étant un facteur important à considérer lors de l'établissement des objectifs de gestion, tant du côté de la gestion que pour le SCRS.

L'UE a présenté un projet de recommandation « Projet de recommandation de l'ICCAT sur l'élaboration de règles de contrôle de l'exploitation et d'évaluations de stratégies de gestion pour les espèces relevant du mandat de l'ICCAT ». Cette proposition est censée s'inspirer de la Rec. 11-13 en ce qui concerne la définition des points de référence. Des éléments spécifiques ont été tirés de la réunion de 2010 du Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks. L'UE a expliqué que sa proposition vise à fournir une feuille de route pour faciliter la planification de la poursuite des travaux en coordination avec le SCRS.

Tout en étant d'accord avec les intentions générales de cette proposition, certains participants ont estimé qu'elle nécessitait une révision substantielle afin de refléter les discussions du SWGSM de ces derniers jours. En particulier, il serait bon d'évoquer les prochaines mesures que devra prendre la Commission ainsi que le SCRS. La définition des termes clefs a reçu un soutien général. Plusieurs participants ont indiqué qu'ils aimeraient voir le rôle des Sous-commissions élaboré, y compris la nécessité de poursuivre le dialogue concernant les objectifs de gestion spécifiques.

Les discussions supplémentaires sur le projet de recommandation ont été renvoyées au point 11 de l'ordre du jour. Le Président a noté qu'une proposition connexe des États-Unis « Projet de plan de travail de l'ICCAT pour établir des stratégies de capture » serait revue et discutée au titre du point 11 de l'ordre du jour.

10. Apport/commentaires concernant la gestion au SCRS sur le programme de travail

On a rappelé aux participants que le SWGSM avait examiné le Plan stratégique pour la science du SCRS au titre de 2015-2020 (Appendice 10, Rapport de la période biennale, 2014-15 Ie PARTIE (2014) - Vol. 2) à sa réunion intersession de l'année dernière et que le Plan stratégique avait été adopté à la réunion annuelle de 2014. La formulation de commentaires au SCRS sur son programme de travail fait partie du mandat du SWGSM, tel que spécifié dans la Rec. 14-13. Pareillement, le dialogue et la communication sont identifiés comme étant un but prioritaire dans le Plan stratégique du SCRS.

Dr Die a souligné plusieurs éléments du Plan stratégique, notamment celui qui est en rapport avec les travaux en cours du SCRS sur les HCR/MSE. En ce qui concerne les évaluations de stocks et l'avis, il a réitéré la demande du SCRS à l'effet que la Commission parvienne à un accord sur des objections généraux ou spécifiques aux stocks. La Commission doit également sélectionner des probabilités et des calendriers afin de faire avancer le développement des HCR (soit en établissant des valeurs par défaut ou en fixant ces valeurs sur une base spécifique aux stocks).

En ce qui concerne la collecte des données, Dr Die a expliqué que l'identification des besoins additionnels en matière de collecte des données dans ce domaine dépend du fait que la Commission définisse des objectifs conceptuels et opérationnels pour la EBFM. Évoquant les discussions antérieures tenues au titre du point 6.3, Dr Die a demandé au Président et aux participants du Groupe de travail d'envisager quel processus devrait être utilisé pour développer des objectifs pour la EBFM avec un apport de la Commission.

Un participant a signalé que les données commerciales pourraient permettre au SCRS de mieux estimer la production et la capture et il a proposé que les CPC intéressées travaillent ensemble afin d'analyser ces données en vue de la préparation de l'évaluation du stock de thon rouge.

En règle générale, la charge de travail du SCRS a considérablement augmenté au cours de ces dernières années et nombre de ces activités ont un coût en termes du temps que les scientifiques nationaux des CPC doivent leur consacrer. Dr Die a suggéré que le SCRS et la Commission recherchent des sources externes en vue d'appuyer la charge de travail accrue, le cas échéant. Plusieurs participants ont souhaité recevoir des informations sur les activités du projet ABNJ/GEF et on a indiqué qu'une mise à jour sur ces travaux sera fournie à la Commission à sa réunion annuelle de 2015.

Un participant a soulevé une question d'ordre général sur le développement de mécanismes de financement stables pour les priorités de la recherche, constatant que beaucoup dépendait des contributions volontaires. Le budget général pourrait être réexaminé en vue d'envisager une approche plus systématique du financement de la recherche. Plusieurs autres participants du Groupe de travail ont appuyé cette idée.

Finalement, Dr Die a souligné plusieurs domaines de collaboration avec d'autres ORGP thonières, dont le développement de la MSE. Il a signalé que peu de scientifiques des CPC ont l'expertise pour travailler sur les MSE ; c'est pourquoi il est nécessaire de limiter le nombre d'études de cas entreprises par le SCRS. Les modèles élaborés par le biais de ces études de cas peuvent ensuite être adaptés pour d'autres stocks.

Dr Laurie Kell a fait une présentation sur les activités du Groupe de travail sur les MSE des ORGP thonières, qui a été établi par le processus de Kobe. Dr Kell a décrit les efforts du groupe pour explorer les questions relatives à la quantification et la présentation du risque. La MSE a servi à évaluer 26 procédures de gestion utilisées dans le monde entier. La plupart des ORGP thonières se servent du germon comme étude de cas pour la MSE ; une étude comparative plus formelle pourrait contribuer à identifier des scénarios de modèle opérationnel et présenter également l'avantage de méthodes améliorées. En appui à cet effort, le groupe est en train de développer des plateformes de codes combinés.

Dr Scott, en sa qualité d'animateur de ce point de l'ordre du jour, a signalé qu'il serait utile que le SWGSM identifie les prochaines démarches que pourrait entreprendre le SCRS qui ont été identifiées dans les délibérations de cette réunion ; ceci pourrait se faire au titre du point 11 de l'ordre du jour.

11. Identification des questions à soumettre à l'examen de la Commission, dont des recommandations ainsi qu'une proposition des prochaines étapes du SWGSM

11.1 Discussion sur le Programme ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) et sur le nouveau Programme de marquage des thonidés tropicaux (AOTTP).

On a rappelé qu'une mise à jour sur ces programmes avait été fournie à la Commission à sa réunion annuelle de 2014. Depuis lors, le plan de travail pour le thon rouge a été légèrement modifié par le comité directeur du GBYP. Les récents progrès incluent les appels d'offres portant sur les prospections aériennes, le marquage et la collecte des échantillons biologiques. Cette information biologique, ainsi que la collecte des données historiques, seront finalement transmises au groupe de modélisation sur le thon rouge et seront utilisées pour étayer l'évaluation des stocks de 2016.

Le Secrétaire exécutif a remercié l'UE qui finance la majorité des frais encourus par ces programmes. On a fait remarquer que le financement de l'AOTTP avait été discuté en marge de la réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention au mois de mai 2015, et qu'en conséquence, l'ICCAT avait décidé de réaliser un paiement préalable, comptant sur les contributions volontaires futures des CPC. Les activités connexes qui seront bientôt entreprises prévoient le lancement de l'AOTTP, qui commencera par le recrutement du premier contingent requis pour mettre en œuvre le programme.

11.2 Autres

Les États-Unis ont présenté un projet de plan de travail visant à faciliter l'élaboration de stratégies de capture qui contribueraient à assurer la conservation effective des stocks de l'ICCAT et la gestion des pêcheries relevant de son mandat. Le plan de travail proposé suggère qu'une stratégie de capture soit élaborée en tant que projet pilote pour le germon du Nord, et demande que le SCRS évalue des exemples de règles de contrôle de l'exploitation pour atteindre des exemples d'objectifs de gestion pour le stock afin d'éclairer ce processus. Le plan de travail prévoit que la Sous-commission 2 examine et, le cas échéant, révisé les exemples d'éléments pour le germon du Nord à la réunion de la Commission de 2015 et, plus généralement, demande aux Sous-commissions d'entamer des discussions afin d'identifier les informations de gestion pour leurs stocks respectifs, en accordant la priorité à l'espadon de l'Atlantique Nord, au thon rouge de l'Atlantique Est et Ouest/de la Méditerranée et aux thonidés tropicaux. Cette information serait examinée plus avant par le SWGSM à sa troisième réunion. En outre, le SCRS a été prié d'élaborer des méthodes appropriées de MSE.

Le Groupe de travail a noté que les propositions de l'UE et des États-Unis ont fourni deux approches différentes pour l'élaboration des règles de contrôle de l'exploitation. Il a été convenu que les deux propositions étaient utiles aux discussions et devraient être ajoutées en appendices au rapport de la réunion comme documents de référence

pour aider la Commission à examiner plus avant les questions lors de sa réunion annuelle de 2015 (**Appendice 5** et **Appendice 6**, respectivement).

Les participants ont convenu qu'il conviendrait de définir des termes clés et des discussions ont été tenues sur le processus devant être utilisé pour confirmer une compréhension commune de ces définitions. Il a été noté que les définitions préliminaires des points de référence (cible, limite et seuil) avaient déjà été établies dans le glossaire de l'ICCAT.

Le SWGSM a décidé que ces définitions (telles qu'elles figurent à l'**Appendice 7**) devraient servir de base aux futures discussions concernant les points de référence.

Certaines CPC ont appuyé l'idée de mettre l'accent sur le germon du Nord, étant donné que les travaux sur la MSE du SCRS sont plus avancés que ceux portant sur d'autres stocks de l'ICCAT et que la MSE pour le germon est le principal objectif du groupe de travail sur la MSE des ORGP thonières. Cependant, on craignait que le fait de désigner un stock unique prioritaire pourrait ralentir les progrès dans le développement de HCR/MSE pour d'autres stocks. Une CPC a exprimé le souhait que le Groupe de travail établisse un cadre général pour des niveaux de probabilité et des horizons temporels appropriés plutôt que de désigner un stock particulier comme étant une priorité. Une autre CPC a noté qu'une approche pourrait être prise pour identifier les objectifs de gestion dans un premier temps afin que le SCRS réalise des analyses pouvant étayer les décisions relatives aux probabilités et aux calendriers. Certains participants ont noté qu'il y avait vraisemblablement plusieurs façons d'aborder la question de l'établissement des HCR et qu'il pourrait être utile de tenter d'illustrer le processus en passant de la théorie au concret ; le fait d'identifier des exemples de scénarios de règles de contrôle de l'exploitation pour un stock ou plusieurs stocks offre une approche possible. Il a été convenu que ces discussions seraient poursuivies et que, comme l'avait suggéré le Président du SCRS, une approche pourrait consister à désigner des valeurs par défaut et à modifier ensuite ces niveaux par défaut, le cas échéant, pour des stocks spécifiques. Les participants du Groupe de travail ont appuyé la poursuite des travaux par le SCRS sur tous les stocks.

Le Groupe de travail a convenu que la Commission doit fournir des informations au SCRS dès que possible sur les questions suivantes, afin de rendre la Rec. [11-13] opérationnelle et de progresser dans l'élaboration de règles de contrôle de l'exploitation : (1) qu'est-ce qui constitue une forte probabilité et un calendrier approprié pour arrêter la surpêche, et si un stock est surexploité, pour le rétablissement ; (2) qu'est-ce qui constitue une forte probabilité pour maintenir un stock dans le quadrant vert du diagramme de Kobe ; et (3) quels objectifs de gestion s'appliquent à chaque stock et chaque pêcherie. Ces travaux seront renvoyés devant les Sous-commissions pertinentes lors de la réunion de la Commission de 2015. Les participants du SWGSM ont discuté de l'importance d'obtenir des informations du SCRS lors de l'établissement d'horizons temporels pour le rétablissement étant donné que ce facteur peut varier en fonction des stocks. Une CPC a suggéré que la Sous-commission 4 et le PWG devraient collaborer afin d'envisager des améliorations au programme de document statistique de l'ICCAT pour l'espadon afin d'aider à répondre aux préoccupations suscitées par la pêche IUU, même s'il a été reconnu que cette question ne relevait pas du mandat du SWGSM.

Le Groupe de travail a convenu que le processus d'élaboration des HCR/MSE doit impliquer les parties prenantes et il a été noté que les parties prenantes peuvent et devraient contribuer par le biais de leur CPC. Les participants ne se sont pas mis d'accord sur l'opportunité de recommander d'étendre le processus de dialogue aux parties prenantes au-delà du niveau de leur participation actuelle en qualité d'observateurs accrédités aux réunions du SWGSM. Il a été noté qu'il pourrait y avoir plusieurs façons de faire participer les parties prenantes plus directement au processus, par exemple par le biais de séances informelles et ouvertes du SWGSM et/ou d'ateliers spécialisés.

On a discuté de l'agencement approprié des futures actions étant donné que le rapport de la réunion du SWGSM doit être renvoyé à la fois devant le SCRS et devant la Commission pour examen. Il a été reconnu que tant que les discussions se poursuivent au sein du SWGSM, le Groupe de travail n'a aucun pouvoir de décision contraignant pour établir des règles de contrôle de l'exploitation : cela devra se faire par le biais de l'intervention de la Commission (c'est-à-dire, dans le cadre d'une recommandation). Il a été généralement reconnu que peu de CPC étaient représentées à la présente réunion du SWGSM et que, si le Groupe de travail doit se réunir à l'avenir pendant la période intersession, la pleine participation des scientifiques et des gestionnaires d'un nombre bien plus grand de CPC sera essentielle. Une autre méthode visant à augmenter la participation pourrait consister à tenir une session spéciale du SWGSM lors des prochaines réunions annuelles de la Commission.

Il a été convenu qu'un délai suffisant devrait être aménagé pendant la réunion de la Commission qui se tiendra à Malte en 2015 pour expliquer les questions examinées par le SWGSM afin de contribuer à garantir une

compréhension commune parmi toutes les CPC des principaux concepts de règles de contrôle de l'exploitation, de l'état d'avancement des discussions du SWGSM, et pour essayer de s'entendre sur un processus et un calendrier visant à l'établissement des règles de contrôle de l'exploitation. Plusieurs CPC ont fait savoir qu'elles souhaitaient poursuivre les travaux pendant la période intersession afin d'élaborer un document qui décrit clairement les prochaines étapes du processus visant à établir des règles de contrôle de l'exploitation et à élaborer et mettre en œuvre une évaluation de la stratégie de gestion, idéalement avec une proposition conjointe qui sera présentée à la Commission pour examen. À cet égard, le Groupe de travail a encouragé l'UE et les États-Unis à s'efforcer de consolider leurs projets de propositions respectives dans un seul texte aux fins d'examen par la Commission à sa prochaine réunion annuelle.

Le Président du Groupe de travail et le Président du SCRS ont conjointement mis au point et fait circuler un projet de résumé des résultats : *Recommandations du SWGSM à la Commission et au SCRS*. Le SWGSM a examiné et révisé ce document et a formulé les recommandations suivantes à la Commission :

1. Le développement de règles de contrôle de l'exploitation (HCR) et d'évaluations de la stratégie de gestion (MSE) pour les stocks relevant du mandat de l'ICCAT doit être considéré comme une grande priorité.
2. Il est important de poursuivre le dialogue entre les CPC, les scientifiques et les gestionnaires et de l'étendre aux parties intéressées, si cela est jugé opportun.
3. Afin d'appuyer le développement de HCR et de points de référence associés, à compter de la réunion de la Commission de 2015, les Sous-commissions devraient entamer des discussions en vue d'identifier des objectifs de gestion, ainsi que des paramètres pertinents pour les HCR et les indicateurs des performances pour chaque stock, en se penchant particulièrement sur le germon de l'Atlantique Nord, le thon rouge, l'espadon de l'Atlantique Nord et les thonidés tropicaux.
4. Il conviendra d'examiner des façons de définir plus avant le cadre de gestion en s'appuyant sur la Rec. 11-13, notamment en rapport aux points de référence, aux probabilités associées et aux calendriers.
5. Le SCRS devra être chargé de poursuivre les travaux sur le développement de méthodes appropriées de MSE pour permettre de tester les performances et la solidité de différentes procédures de gestion.
6. Une session sera aménagée au début de la prochaine réunion de la Commission, qui se tiendra à Malte, afin de finaliser les discussions sur les questions en suspens de la deuxième réunion du Groupe de travail.

12. Autres questions

Aucune autre question n'a été discutée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
3. Désignation du rapporteur
4. Examen des objectifs du SWGSM (Rec. 14-13) et résultats escomptés de la réunion
5. Récapitulation des composantes de base de la gestion de précaution (découlant de la première réunion du SWGSM), incluant l'équilibre nécessaire entre les objectifs de gestion à court terme et à long terme.
6. Examen de la façon dont les règles de contrôle de l'exploitation pour les pêcheries relevant de l'ICCAT peuvent être conçues, compte tenu de considérations biologiques, environnementales et socio-économiques spécifiques.
 - 6.1 Concepts de base des règles de contrôle de l'exploitation
 - 6.2 Considérations relatives à la conservation: Comment faudrait-il considérer F_{PME} et B_{PME} ? (p.ex. sont-ils des points de référence limites ou cibles ? Quels calendriers et probabilité devraient être associés à ces points de référence dans chaque cas ? Devrait-on définir les points de référence sur la base de l'approche de précaution ?)
 - 6.3 Considérations écosystémiques (p.ex. prises accessoires, impact sur les autres stocks): quels sont les indicateurs écosystémiques les plus appropriés qui ont un impact sur les pêcheries thonières ?
 - 6.4 Considérations socio-économiques : Quels indicateurs socio-économiques devraient être associés aux différentes pêcheries affectant un même stock, compte tenu de la diversité des métiers.
 - 6.5 Besoins éventuels de données socio-économiques et de projets de recherche.
7. Évaluations de la stratégie de gestion (MSE) et exemples de pêcheries gérées.
8. Examen détaillé d'études de cas déjà proposées en 2014 en relation avec les objectifs déjà établis pour la gestion de ces stocks et évaluation critique de la mesure dans laquelle ces points de référence (y compris les probabilités et niveaux de risques associés) se sont avérés appropriés jusqu'à présent.
 - 8.1 Germon du Nord
 - 8.2 Espadon du Nord
 - 8.3 Listao
 - 8.4 Thon rouge
9. Éventuelles propositions sur la façon de développer plus avant les dispositions actuelles prévues en vertu de la Rec. [11-13]
 - 9.1 Leçons apprises des pêcheries autres que l'ICCAT
 - 9.2 Possibilité d'établir au sein de l'ICCAT des mesures non-arbitraires qui soient proportionnelles aux déviations par rapport aux objectifs originaux (p.ex. une réduction/augmentation de F à l'intérieur de limites maximum fixées)
10. Apport/commentaires concernant la gestion au SCRS sur le programme de travail
 - 10.1 Actualisations éventuelles du Plan stratégique pour la science du SCRS adopté à la réunion de 2014 du SCRS, compte tenu des résultats de la réunion du SWGSM.
11. Identification des questions à soumettre à l'examen de la Commission, dont des recommandations ainsi qu'une proposition des prochaines étapes du SWGSM
 - 11.1 Discussion sur le Programme ICCAT sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP) et sur le nouveau Programme de marquage des thonidés tropicaux (AOTTP).
12. Autres questions
13. Adoption du rapport et clôture

LISTE DES PARTICIPANTS

PARTIES CONTRACTANTES**AFRIQUE DU SUD****Ndudane**, Siphokazi (Mpozi)*

Chief Director: Marine Resources Management, Department Of Agriculture, Forestry and Fisheries, Private Bag X2, 8012 Rogge Bay, Cape Town, Afrique du Sud
 Tel: +27 21 402 3019, Fax: +27 21 421 5151, E-Mail: siphokazin@daff.gov.za

Qayiso Kenneth, Mketsu

Department of Agriculture, Forestry and Fisheries, Private Bag X2, Rogge Bay, 8012 Cape Town , Afrique du Sud
 Tel: +27 21 402 3018, Fax: +27 21 421 5151, E-Mail: QayisoMK@daff.gov.za

CANADA**Scattolon**, Faith*

Regional Director-General, Bedford Institute of Oceanography, Department of Fisheries & Oceans 1 Challenger Drive, Polaris Building 4th Floor, P.O. Box 1006, Dartmouth Nova Scotia B2Y 4A2, Canada
 Tel: +1 902 426 7315, Fax: +1 902 426 5034, E-Mail: faith.scattolon@dfo-mpo.gc.ca

Lavigne, Elise

Assistant Director, International Fisheries Management Bureau, Ecosystems and Fisheries Management 200 Kent Street, Ottawa, Ontario K1A 0E6, Canada
 Tel: +1 613 990 5374, Fax: +1 613 993 5995, E-Mail: elise.lavigne@dfo-mpo.gc.ca

Lester, Brian

Manager, Fisheries Management Plans, 200 Kent Street, Station 135026, Ottawa, Ontario K1A 0E6, Canada
 Tel: +1 613 990 0090, Fax: +1 613 990 7051, E-Mail: brian.lester@dfo-mpo.gc.ca

Melvin, Gary

Biological Station - Fisheries and Oceans Canada, Department of Fisheries and Oceans, 531 Brandy Cove Road, St. Andrews, New Brunswick E5B 2L9, Canada
 Tel: +1 506 529 5874, Fax: +1 506 529 5862, E-Mail: gary.melvin@dfo-mpo.gc.ca

CÔTE D'IVOIRE**Shep**, Helguilè*

Directeur de l'Aquaculture et des Pêches, Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, Rue des Pêcheurs; B.P. V-19, Abidjan, Côte d'Ivoire
 Tel: +225 21 35 61 69 / 21 35 04 09, Fax: Mob:+225 07 61 92 21, E-Mail: shelguile@yahoo.fr;

Amandè, Monin Justin

Chercheur Halieute, Centre de Recherches Océanologiques de Côte d'Ivoire, Département Ressources Aquatiques Vivantes - DRAV29, Rue des Pêcheurs, BP V 18, Abidjan 01, Côte d'Ivoire
 Tel: +225 05 927 927, Fax: +225 21 351 155, E-Mail: monin.amande@yahoo.fr; monin.amande@cro-ci.org

ÉTATS-UNIS**Smith**, Russell*

Deputy Assistant Secretary for International Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce, Room 6101314th: Constitution, NW, Washington DC 20530, États-Unis
 Tel: +1 202 482 5520, Fax: E-Mail: russell.smith@noaa.gov

Blankenbeker, Kimberly

Foreign Affairs Specialist, Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1), National Marine Fisheries Service 1315 East West Highway, Silver Spring Maryland 20910, États-Unis
 Tel: +1 301 427 8357, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: kimberly.blankenbeker@noaa.gov

Brown, Craig A.

Chief, Highly Migratory Species Branch, Sustainable Fisheries Division, NOAA Fisheries Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Florida 33149, États-Unis
 Tel: +1 305 361 4590, Fax: +1 305 361 4562, E-Mail: craig.brown@noaa.gov

* Chef de délégation.

Díaz, Guillermo

NOAA-Fisheries, Southeast Fisheries Science Center, 75 Virginia Beach Drive, Miami Florida 33021, États-Unis
Tel: +1 305 898 4035, Fax: E-Mail: guillermo.diaz@noaa.gov

Doherty, Carolyn

Sea Grant Knauss Marine Policy Fellow, Office of Marine Conservation, U.S. Department of State 2201 C St NW, Room 2758 (HST), Washington DC 20520, États-Unis
Tel: + (202) 647-3464 (office), Fax: E-Mail: DohertyCE@state.gov

Graves, John E.

Professor of Marine Science, Virginia Institute of Marine Science - College of William and Mary, P.O. Box 1346, Gloucester Point, VA Virginia 23062, États-Unis
Tel: +1 804 684 7352, Fax: +1 804 684 7157, E-Mail: graves@vims.edu

McLaughlin, Sarah

Fishery Management Specialist, National Marine Fisheries Service, Highly Migratory Species Management Division 55 Great Republic Drive, Massachusetts Gloucester 01930, États-Unis
Tel: +978 281 9260, Fax: +978 281 0340, E-Mail: sarah.mclaughlin@noaa.gov

O'Malley, Rachel

Office of International Affairs and Seafood Inspection (F/IA1), National Marine Fisheries Service 1315 East-West Highway - Room 10653, Silver Spring, MD 20910, États-Unis
Tel: +1 301 427 8373, Fax: +1 301 713 2313, E-Mail: rachel.o'malley@noaa.gov

Walline, Megan J.

Attorney- Advisor, Office of the General Counsel for Fisheries, National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S. Department of Commerce 1315 East-West Highway SSMC-III, Silver Spring Maryland 20910, États-Unis
Tel: +301 713 9695, Fax: +1 301 713 0658, E-Mail: megan.walline@noaa.gov

Warner-Kramer, Deirdre

Senior Foreign Affairs Officer, Office of Marine Conservation (OES/OMC), U.S. Department of State, Rm 2758, 2201 C Street, NW, Washington, D.C. 20520-7878, États-Unis
Tel: +1 202 647 2883, Fax: +1 202 736 7350, E-Mail: warner-kramerdm@state.gov

GHANA**Tsamenyi, Martin***

Adviser, Ministry of Fisheries and Aquaculture Development, P.O. Box GP 630, Accra, Ghana
Tel: +614 19257322, Fax: +61 2 422 15544, E-Mail: martin_tsamenyi@uow.edu.au

Quatey, Samuel Nii K.

Director of Fisheries, Fisheries Commission, Ministry of Fisheries & Aquaculture Development, P.O. Box GP 630, Accra, Ghana
Tel: +233 208 16 34 12, Fax: +233 302 675146, E-Mail: samquatey@yahoo.com

JAPON**Miyahara, Masanori***

Adviser to the Minister of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1, Kasumigaseki, Tokyo Chiyoda-ku 100-8907, Tel: +81 45 227 2601, Fax: +81 45 227 2701, E-Mail: masamiya@fra.affrc.go.jp

Kimoto, Ai

Researcher, Bluefin Tuna Resources Division, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency 5-7-1 Ordo, Shizuoka Shimizu 424-8633, Japon
Tel: +81 54 336 6000, Fax: E-Mail: aikimoto@affrc.go.jp

Takeuchi, Yukio

Associate Director, Bluefin Tuna Resources Division, National Research Institute of Far Seas Fisheries, Fisheries Research Agency 5-7-1 Ordo, Shizuoka Shimizu 424-8633, Japon
Tel: +81 54 336 6039, Fax: +81 54 335 9642, E-Mail: yukiot@fra.affrc.go.jp

Tominaga, Haruo

Assistant Director, International Affairs Division, Fisheries Agency, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8907, Japon
Tel: +81 3 3502 8460, Fax: +81 3 3504 2649, E-Mail: haruo_tominaga@nm.maff.go.jp

MÉXIQUE

Ulloa Ramirez, Pedro A.*

Centro Regional de Investigación Pesquera, Bahía de Banderas, Calle Tortuga, 1 - La Cruz de Huanacastle, Nayarit, Mexique

Tel: +52 5 60 42 352, Fax: +52 5 60 44 887, E-Mail: pedro.ulloa@inapesca.gob.mx

NIGERIA

Okpe, Hyacinth Anebi*

Chief Fisheries Officer, Fisheries Resources Monitoring, Control & Surveillance (MCS) Division, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development, Department of Fisheries Lagos Victoria Island, Nigeria

Tel: +234 70 6623 2156, Fax: +234 09 314 4665, E-Mail: hokpe@yahoo.com

NORVÈGE

Sandberg, Per*

Director, Statistics Department, Directorate of Fisheries, Box 185 Sentrum, 5804 Bergen, Norvège

Tel: +47 902 19680, Fax: +47 55 23 8141, E-Mail: per.sandberg@fiskeridir.no

SÉNÉGAL

Ndaw, Sidi*

Chef du Bureau des Statistiques à la Direction des Pêches, Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime, Direction des Pêches Maritimes, 1, rue Joris, Place du Tirailleur, B.P. 289, Dakar, Sénégal

Tel: +221 33 823 0137; +221775594914, Fax: +221 33 821 4758, E-Mail: sidindaw@hotmail.com; dopm@orange.sn

Sow, Fambaye Ngom

Chercheur Biologiste des Pêches, Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye, CRODT/ISRALNERV - Route du Front de Terre - BP 2241, Dakar, Sénégal

Tel: +221 3011 32196, Fax: +221 33 832 8262, E-Mail: famngom@yahoo.com

TUNISIE

M'Kacher Zouari, Houda*

Ingénieur Principal, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis, Tunisie

Tel: +216 71 892 252, Fax: +216 71 799 401, E-Mail: houda.mkacher@yahoo.fr

UNION EUROPÉENNE

Depypere, Stefaan*

Director International Affairs and Markets, European Commission, DG Maritime Affairs and Fisheries Rue Joseph II, Building J-99, office 03/10, B-1049 Brussels, Belgique

Tel: + 322 298 99 07 13, Fax: +322 297 95 40, E-Mail: stefaan.depypere@ec.europa.eu

Arena, Francesca

European Commission - DG MARE, Unit B1 International Affairs, Law of Sea and Regional Fisheries Management, Rue Joseph II, J99 03/66, 1049 Brussels, Belgique

Tel: +32 22961364, Fax: E-Mail: Francesca.arena@ec.europa.eu

Arrizabalaga, Haritz

AZTI - Tecnalia /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, Espagne

Tel: +34 94 657 40 00, Fax: +34 94 300 48 01, E-Mail: harri@azti.es

Batista, Emilia

Direção Geral dos Recursos Naturais, Segurança e Serviços Marítimos, Av. De Brasília, 1449-030, 1449-030 Lisbon, Portugal

Tel: +351 21 303 5850, Fax: +351 21 303 5922, E-Mail: ebatista@dgrm.mam.gov.pt

Cervantes Bolaños, Antonio

Directorate General for Maritime Affairs and Fisheries, European Commission, European Commission Office J99 03/62 Office J-99 3/062, B-1049 Brussels, Belgique

Tel: +32 2 2965162, Fax: E-Mail: antonio.cervantes@ec.europa.eu

Daniel, Patrick

Commission européenne - DG Affaires maritimes et Pêche, J-99 02/49, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel: +322 229 554 58, Fax: E-Mail: patrick.daniel@ec.europa.eu

Franicevic, Vlasta

Head of Unit Aquaculture, Ministry of Agriculture, Directorate of Fisheries, Ivana Mazuranica 30, 23000 Zadar, Croatie

Tel: +385 23 309 820, Fax: +385 23 309 830, E-Mail: vlasta.franicevic@mps.hr

Herrera Armas, Miguel Angel
OPAGAC, C/ Ayala 54, 28001 Madrid, Espagne
Tel: 91 431 48 57, Fax: 91 576 12 22, E-Mail: miguel.herrera@opagac.org

Katavic, Ivan
Institute of Oceanography and Fisheries, Mestrovica 63 - P.O. Box 500, 21000 Split, Croatie
Tel: +385 21 408000, Fax: +385 21 358650, E-Mail: Katavic@izor.hr

Merino, Gorka
AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia - Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 94 657 4000, Fax: +34 94 300 4801, E-Mail: gmerino@azti.es

Morón Ayala, Julio
Organización de Productores Asociados de Grandes Atuneros Congeladores - OPAGAC, C/ Ayala, 54 - 2ªA, 28001 Madrid, Espagne
Tel: +34 91 575 89 59, Fax: +34 91 576 1222, E-Mail: julio.moron@opagac.org

Murua, Hilario
AZTI - Tecnalía /Itsas Ikerketa Saila, Herrera Kaia Portualde z/g, 20110 Pasaia Gipuzkoa, Espagne
Tel: +34 667 174 433, Fax: +34 943 004801, E-Mail: hmurua@azti.es

Nader, Gelare
Dutch National Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation, Ministry of Economic Affairs, Directorate-General Agro, Bezuidenhoutseweg, 73, 2594 AC Den Haag, Pays-Bas
Tel: + 316 388 25305, Fax: E-Mail: g.nader@minez.nl

Pereira, João Gil
Universidade dos Açores, Departamento de Oceanografia e Pescas, Rua Professor Dr. Frederico Machado, 9901-862 Horta Azores, Portugal
Tel: +351 292 200 406, Fax: +351 292 200 411, E-Mail: pereira@uac.pt

Pilz, Christiane
Management and Congrol of Sea Fisheries, IWC, Federal Ministry of Food and Agriculture, Wilhelmstrabe 54, 10117 Berlin, Allemagne
Tel: +49 301 8529 3236, Fax: +49 228 99 529 4084, E-Mail: Christiane.Pilz@bmel.bund.de

Rodríguez-Sahagún González, Juan Pablo
Gerente Adjunto, ANABAC, c/Txibitxiaga 24, entreplanta apartado 49, 48370 Bermeo Bizkaia, Espagne
Tel: +34 94 688 2806; 627454864, Fax: +34 94 688 5017, E-Mail: anabac@anabac.org

Santiago Burrutxaga, Josu
Head of Tuna Research Area, AZTI-Tecnalia, Txatxarramendi z/g, 48395 Sukarrieta (Bizkaia) País Vasco, Espagne
Tel: +34 94 6574000 (Ext. 497); 664303631, Fax: +34 94 6572555, E-Mail: jsantiago@azti.es; flarrauri@azti.es

Veits, Veronika
Head of Unit MARE-B1, European Commission, Rue Joseph II Office J-99, 03/92, B-1049 Brussels, Belgique
Tel: +32 2 296 7224, Fax: +322 295 5700, E-Mail: veronika.veits@ec.europa.eu

URUGUAY

Domingo, Andrés*
Dirección Nacional de Recursos Acuáticos - DINARA, Laboratorio de Recursos Pelágicos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo, Uruguay
Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: adomingo@dinara.gub.uy;dimanchester@gmail.com

Esponda, Cecilia
Dirección Nacional de Recursos Acuáticos, Constituyente 1497, 11200 Montevideo, Uruguay
Tel: +5982 400 46 89, Fax: +5982 401 32 16, E-Mail: cesponda@dinara.gub.uy

VANUATU

Taleo, Wayne Tony*
Principal Data Officer (International), Vanuatu Department of Fisheries, PMB 9045, Port Vila, Vanuatu
Tel: +678 533 3340, Fax: E-Mail: ttaleo@gmail.com; ttaleo@vanuatu.gov.vu

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION - FAO

Anganuzzi, Alejandro

Project Coordinator, Common Oceans Tuna Project - FAO, Roma, Italie

Tel: +39 05 5705 3313, Fax: E-Mail: alejandro.anganuzzi@gmail.com; alejandro.anganuzzi@fao.org

OBSERVATEURS D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ECOLOGY ACTION CENTRE - EAC

Schleit, Kathryn

Ecology Action Centre - EAC, 2705 Fern Lane, Halifax B3K 4L3, Canada

Tel: +1 902 488 4078, Fax: E-Mail: kschleit@ecologyaction.ca

INTERNATIONAL SEAFOOD SUSTAINABILITY FOUNDATION – ISSF

Restrepo, Victor

Chair of the ISSF Scientific Advisory Committee, ISS-Foundation, 805 15th Street N.W. Suite 650, Washington DC 20005, États-Unis

Tel: + 946 572 555, Fax: E-Mail: vrestrepo@iss-foundation.org; vrestrepo@mail.com

Scott, Gerald P.

11699 SW 50th Ct, Cooper City, Florida 33330, États-Unis

Tel: +1 954 465 5589, Fax: E-Mail: gpsscott_fish@hotmail.com

PEW CHARITABLE TRUSTS - PEW

Hopkins, Rachel

Pew Charitable Trusts, 609 Main Street, Harwich, MA 02645, États-Unis

Tel: +1 215 713 5383, Fax: E-Mail: rhopkins@pewtrusts.org

THE OCEAN FOUNDATION

Miller, Shana

The Ocean Foundation, 1320 19th St., NW, 5th Floor, Washington, DC 20036, États-Unis

Tel: +1 631 671 1530, Fax: E-Mail: smiller@oceanfdn.org

Président du SCRS

Die, David

SCRS Chairman, Cooperative Institute of Marine and Atmospheric Studies, University of Miami, 4600 Rickenbacker Causeway, Miami Florida 33149, États-Unis

Tel: +1 305 421 4607, Fax: +1 305 421 4221, E-Mail: ddie@rsmas.miami.edu

Secrétariat ICCAT

C/ Corazón de María 8 – 6° étage. 28002 Madrid – Espagne

Tel: +34 91 416 56 00; Fax: +34 91 415 26 12; Email: info@iccat.int

EXPERT EXTERNE DE L'ICCAT

Powers, Joseph E.

8465 SW 141 Street, Palmetto Bay, FL 33149, États-Unis

Tel: +1 225 578 7659, Fax: +1 225 578 6513, E-Mail: jepowers@lsu.edu

Interprètes ICCAT

Meski, Driss

Neves dos Santos, Miguel

De Bruyn, Paul

Kell, Laurence

Campoy, Rebecca

de Andrés, Marisa

Fiz, Jesús

García Rodríguez, Felicidad

Moreno, Juan Ángel

Peña, Esther

Peyre, Christine

Baena Jiménez, Eva J.

Faillace, Linda

Liberas, Christine

Sánchez Villar, Lucia

Meunier, Isabelle

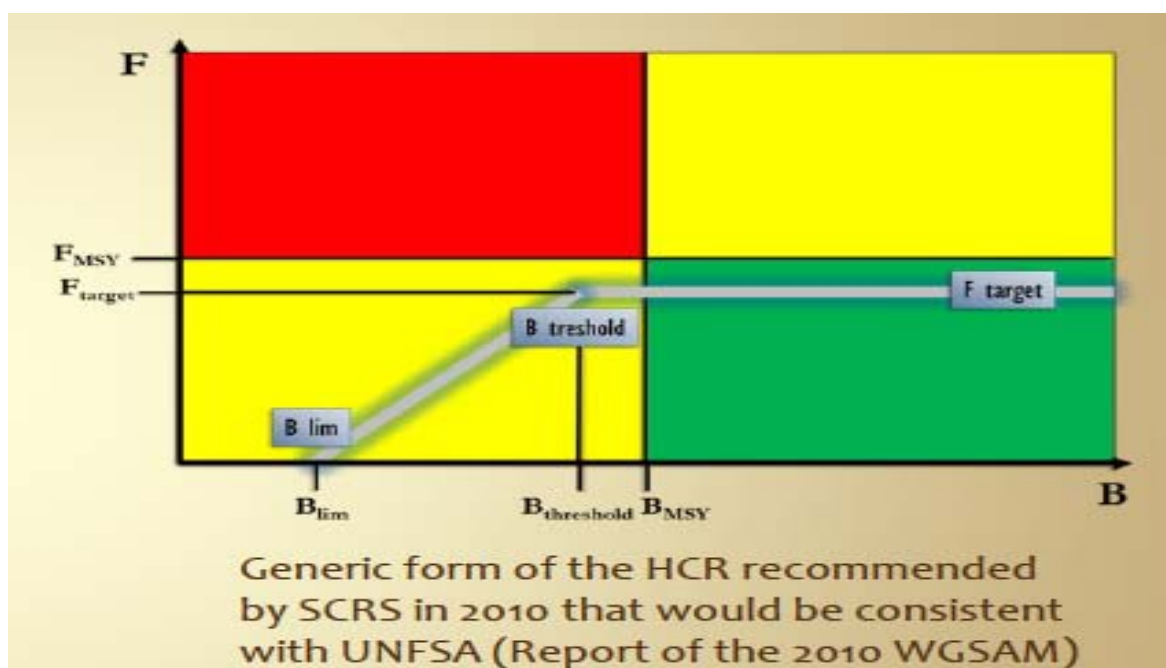
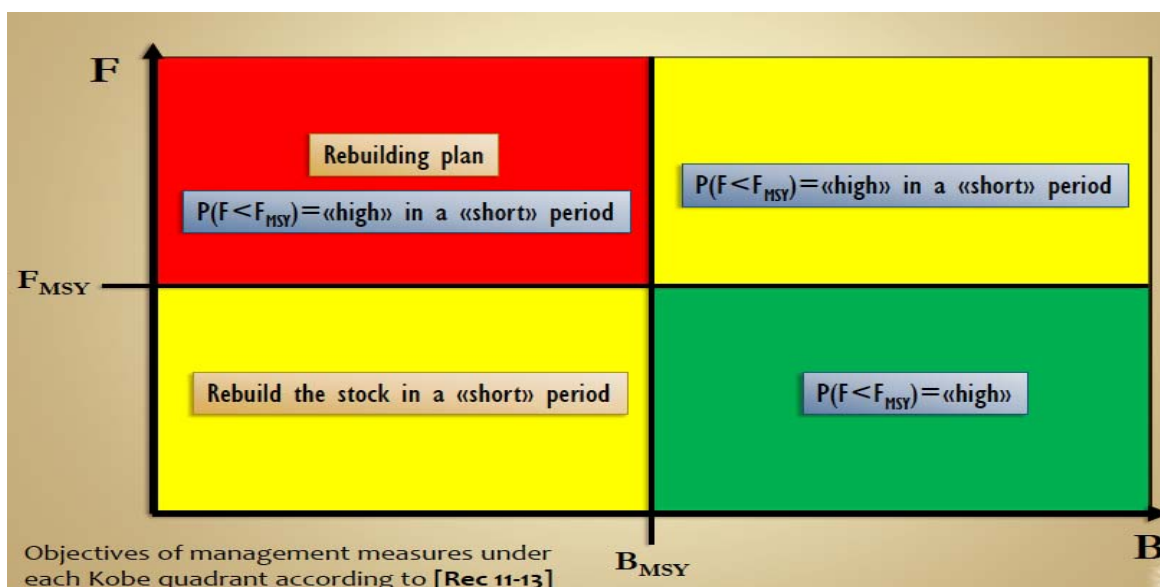
Tedjini Roemmele, Claire

RÉSUMÉS DES PRÉSENTATIONS DONNÉES AU TITRE DES POINTS 6 À 10

6. Examen de la façon dont les règles de contrôle de l'exploitation pour les pêcheries relevant de l'ICCAT peuvent être conçues, compte tenu de considérations biologiques, environnementales et socio-économiques spécifiques

6.1 Concepts de base des règles de contrôle de l'exploitation (Gerald Scott)

Cadre HCR de l'ICCAT



Questionnaire anonyme devant être rempli par les participants

1. Règles de contrôle de l'exploitation

1.1 Quelle est la définition qui explique le mieux pour vous ce qu'est une règle de contrôle de l'exploitation ?

- a) Une règle automatique pour contrôler la pêcherie.
- b) Un ensemble de règles pour que les CPC décident ce qu'elles souhaitent faire.
- c) Un plafond de capture fixe qui ne change pas tous les ans.
- d) Une vision quant à l'orientation de la pêcherie et la façon d'y parvenir en tenant compte des incertitudes.

2. Mécanismes de contrôle

2.1 Quel genre de contrôle de la gestion préféreriez-vous ?

- a) Résultats (c.à.d. quotas de capture)
- b) Intervention (limitations de l'effort, fermetures spatiotemporelles)
- c) Une combinaison des deux.

2.2 Y-a-t'il des raisons particulières qui motivent ce choix ?

3. Objectif de gestion

3.1 Veuillez indiquer un ou plusieurs objectifs de gestion qui comptent le plus pour vous

- a) Maximiser la prise à long terme
- b) Maximiser l'emploi à long terme
- c) Maximiser le profit à long terme
- d) Maximiser le bonheur social
- e) Maximiser la santé économique
- f) Minimiser les impacts de la pêche sur l'écosystème
- g) Minimiser le risque que la taille du stock reproducteur descende en-dessous du niveau de la biomasse cible qui permet la PME
- h) Minimiser les probabilités que la taille du stock descende en-dessous du niveau auquel le succès du recrutement est compromis (c'-à-d. un point de référence limite, LRP)
- i) Autre : _____

3.2 Vous attendez-vous à ce qu'il y ait des contradictions entre ces objectifs ? Veuillez nous en faire part.

3.3 Pouvez-vous les classer par ordre d'importance ?

1 : ___ 2: ___ 3: ___ 4: ___

4. Risques et probabilités

Sections clés de la Rec. 11-13 nécessitant des clarifications :

1. Pour les stocks qui ne sont pas surpêchés et ne font pas l'objet de surpêche (c'est-à-dire les stocks situés dans le quadrant vert du diagramme de Kobe), les mesures de gestion devront être conçues de façon à donner lieu à une probabilité élevée de maintenir le stock dans ce quadrant.
2. Pour les stocks qui ne sont pas surpêchés, mais qui font l'objet de surpêche (c'est-à-dire les stocks se trouvant dans le quadrant jaune supérieur droit du diagramme de Kobe), la Commission devra immédiatement adopter des mesures de gestion, en tenant compte, entre autres, de la biologie du stock et de l'avis du SCRS, conçues pour donner lieu à une probabilité élevée de mettre un terme dans une période aussi courte que possible à la surpêche.
3. Pour les stocks qui sont surpêchés et qui font l'objet de surpêche (c'est-à-dire les stocks se trouvant dans le quadrant rouge du diagramme de Kobe), la Commission devra immédiatement adopter des mesures de gestion, en tenant compte, entre autres, de la biologie du stock et de l'avis du SCRS, conçues pour donner lieu à une probabilité élevée de mettre un terme dans une période aussi courte que possible à la surpêche.

possible à la surpêche. En outre, la Commission devra adopter un plan visant à rétablir ces stocks en tenant compte, entre autres, de la biologie du stock et de l'avis du SCRS.

4. Pour les stocks qui sont surpêchés et qui ne font pas l'objet de surpêche (c'est-à-dire les stocks se trouvant dans le quadrant jaune inférieur gauche du diagramme de Kobe), la Commission devra adopter des mesures de gestion conçues pour rétablir ces stocks dans une période aussi courte que possible, en tenant compte, entre autres, de la biologie du stock et de l'avis du SCRS.

4.1 D'après vous, quelle serait une « probabilité élevée » d'atteindre un objectif ?

- A. 25%
- B. 50%
- C. 75%
- D. 90%

4.2 D'après vous, que devrait être une « période aussi courte que possible » pour le rétablissement ?

- A. 1 an
- B. 2 ans
- C. 3-5 ans
- D. 5-10 ans
- E. 10-20 ans

5. Surpêche

5.1 D'après vous, la signification des expressions « surpêche » et « faisant l'objet de surpêche » est-elle suffisamment claire ?

6. Autres commentaires

Veillez nous faire part de vos commentaires ou informations sur le processus de dialogue, ou sur le développement de procédures de gestion qui incorporent des règles de contrôle de l'exploitation pour l'ICCAT.

6.2 Considérations relatives à la conservation : Comment faudrait-il considérer F_{PME} et B_{PME} ? (p.ex. sont-ils des points de référence limites ou cibles? (Victor Restrepo)

L'apparente contradiction entre les Directives de l'Annexe II de l'UNFSA et les Conventions des ORGP, telles que l'ICCAT, a causé une confusion considérable en ce qui concerne la question de savoir si F_{PME} devrait être considéré comme une limite ou une cible.

À l'époque où l'UNFSA a été négocié, il était courant que les méthodes d'évaluation des stocks postulent une connaissance parfaite dans de nombreux paramètres et ignorent d'importantes sources d'incertitude. En pareilles situations, il est raisonnable d'envisager l'estimation de F_{PME} avec prudence et de considérer un F cible qui soit inférieur à F_{PME} de façon à fournir la marge de précaution préconisée dans les directives de l'UNFSA (Anon., 2015¹). Il est aujourd'hui courant que F_{PME} soit estimé en tenant compte de façon plus réaliste des incertitudes entourant les données et la biologie, de la variabilité dans la productivité, de l'état des stocks et de la sélectivité des pêcheries. La question de savoir si une estimation de F_{PME} serait ou non une cible raisonnable dans une situation donnée pourrait être étudiée par simulation (évaluation de la stratégie de gestion), comme l'avait recommandé le Groupe de travail *ad hoc* sur l'approche de précaution de l'ICCAT (ICCAT, 2000²). La Commission interaméricaine du thon tropical (CIATT) et la Commission des thons de l'Océan Indien (CTOI) ont toutes deux établi une cible provisoire de F_{PME} (et B_{PME}) pour plusieurs de leurs stocks, mais elles n'ont pas réalisé de tests de simulation à ce jour.

Il conviendrait de noter que si F_{PME} est établi comme cible et F est maintenu à ce niveau, la biomasse du stock fluctuera en-dessus et en-dessous de B_{PME} en raison de la variation du recrutement et d'autres facteurs. Ces

¹ Anonymous. 2015. Report of the 2015 ISSF Stock Assessment Workshop: Characterizing uncertainty in stock assessment and management advice. ISSF Technical Report 2015-06. International Seafood Sustainability Foundation, Washington, D.C., USA.

² ICCAT. 2000. Report of the meeting of the ICCAT ad hoc Working Group on the Precautionary Approach. Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 51: 1941-2056.

fluctuations peuvent être importantes pour certains stocks (Restrepo, 2009³). C'est pourquoi le point de référence limite ne devrait pas être fixé à B_{PME} , ou à un niveau très proche de celui-ci, parce qu'il déclencherait inutilement des actions de gestion.

6.3 Considérations écosystémiques (p.ex. prises accessoires, impact sur les autres stocks) : quels sont les indicateurs écosystémiques les plus appropriés qui ont un impact sur les pêcheries thonières ?

Gestion des pêcheries de l'ICCAT dans un cadre de EBFM (Sous-comité des écosystèmes du SCRS)

La gestion des pêcheries reposant sur l'écosystème (EBFM) a été promue comme l'outil du futur ; reconnaissant ce fait, l'ICCAT a chargé le Sous-comité des écosystèmes du SCRS d'élaborer un cadre adapté au mandat de l'ICCAT. Toutes les Parties prenantes de l'ICCAT doivent participer à l'élaboration de ce cadre et le SWGSM est l'organe idéal pour occuper ce rôle. Dans la présentation, nous décrivons de possibles composantes d'un cadre de EBFM : écologiques, économiques, sociales/culturelles et institutionnelles. Chacune de ces composantes et sous-composantes nécessite un objectif de gestion conceptuel qui doit être lié à des objectifs opérationnels spécifiques. Ces objectifs opérationnels nécessitent l'élaboration d'indicateurs mesurables de l'état et de points de référence et ils devraient aussi définir les actions éventuellement requises pour atteindre chaque objectif. Des exemples sont fournis pour les composantes écologiques du cadre afin d'encourager les discussions. Le Sous-comité propose que le SWGSM adopte la structure de ce cadre et que les participants dressent une liste préliminaire d'objectifs de gestion conceptuels pour les composantes écologiques du cadre, afin d'illustrer la façon dont le cadre global serait développé au sein de l'ICCAT.

Considération écosystémiques: l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches : quels indicateurs pour quels objectifs ? Le cas de l'union européenne (Patrick Daniel)

La nécessité de tenir compte de la dynamique des écosystèmes marins et de mettre en œuvre une approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches est exprimée dès 1995 dans le code de conduite de la FAO pour une pêche responsable⁴. Elle est réitérée en 2001 dans la déclaration de Reykjavik sur une pêche responsable⁵. Enfin, en 2002, lors du sommet mondial sur le développement durable, il a été proposé de retenir l'année 2010 comme objectif pour le développement opérationnel de l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches⁶.

En 2003, la FAO⁷ définissait l'approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches comme un processus visant au bon état environnemental et au bien-être humain et devant tenir compte des différentes composantes des écosystèmes marins et de leurs interactions. La FAO soulignait également l'importance de favoriser une approche intégrée, impliquant la nécessité d'effectuer les arbitrages et d'obtenir les consensus nécessaires à la prise en compte d'objectifs parfois contradictoires liés à l'accès aux écosystèmes marins et à leurs usages.

En 1983, lorsque le premier règlement fixant la Politique Commune de la Pêche (PCP) de l'Union européenne (UE) a été adopté⁸, aucune mention explicite n'était faite dans le texte législatif à de possibles considérations écosystémiques. La prise en compte de ces considérations a été progressive et est apparue clairement lors de la réforme de la PCP de 1992⁹, avant d'être renforcée dans le texte issu de la réforme de 2002¹⁰ et d'établir un lien clair entre la politique des pêches et la politique environnementale de l'UE lors de la réforme de 2012¹¹, la PCP

³ Restrepo. 2009. Red, green and yellow: Thoughts on stock status and the ICCAT Convention objectives. Col. Vol. Sci. Pap. ICCAT, 64: 2663-2673.

⁴ FAO, 1995; *Code de conduite pour une pêche responsable*. Rome, FAO, 46 p.

⁵ FAO, 2002; *Rapport de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin*. Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001. FAO Rapport sur les pêches No. 658. Rome, FAO. 128p.

⁶ UN, 2002; *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*. New York, UN. 189 p.

⁷ FAO Département des pêches, 2003; *Aménagement des pêches. 2. L'approche écosystémique des pêches*. FAO Directives techniques pour une pêche responsable.

No. 4, Suppl. 2. Rome, FAO. 120 p.

⁸ Règlement (CEE) no 170/83 du Conseil du 25 janvier 1983 instituant un régime communautaire de conservation et de gestion des ressources de pêche. JO L 24 du 27.1.1983, p. 1-13.

⁹ Règlement (CEE) n° 3760/92 du Conseil, du 20 décembre 1992, instituant un régime communautaire de la pêche et de l'aquaculture. JO L 389 du 31.12.1992, p. 1-14.

¹⁰ Règlement (CE) n° 2371/2002 du Conseil du 20 décembre 2002 relatif à la conservation et à l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le cadre de la politique commune de la pêche. JO L 358 du 31.12.2002, p. 59-80.

¹¹ Règlement (UE) n° 1380/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche, modifiant les règlements (CE) n° 1954/2003 et (CE) n° 1224/2009 du Conseil et abrogeant les règlements (CE) n° 2371/2002 et (CE) n° 639/2004 du Conseil et la décision 2004/585/CE du Conseil. JO L 354 du 28.12.2013, p. 22-61.

contribuant désormais à répondre l'objectif principal fixé par la Stratégie de l'UE pour le milieu marin adoptée en 2008¹², à savoir réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020.

La prise en compte croissante de la dynamique des écosystèmes marins dans la gestion des pêches et la mise en œuvre par l'UE d'une approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches a été rendue possible dans la mesure où le cadre de la collecte de données mis en place par l'UE en 2008¹³ avait préalablement intégré les champs liés à la fois à l'état des composantes de l'écosystème marin servant de support à l'activité de pêche et aux résultats de l'activité de pêche. Ainsi, 9 indicateurs ont alors été définis dans le cadre de la collecte de données¹⁴ pour refléter l'état des stocks halieutiques exploités, décrire les activités et caractériser les stratégies de pêche, mesurer l'impact sur certains habitats ou le niveau des captures non désirées ou encore l'efficacité énergétique de l'activité de pêche.

Dans le cadre de la politique environnementale de l'UE, la stratégie de l'UE pour le milieu marin fixe donc un objectif général en le déclinant au travers d'une série de 11 critères transcrits en un nombre équivalent de descripteurs qualitatifs, couvrant essentiellement le volet écologique de l'approche écosystémique. Ces critères et descripteurs couvrent les champs liés aux différentes composantes des écosystèmes marins, biotiques et abiotiques, à leur capacité productive et à la durabilité et à l'impact des activités humaines sur ces écosystèmes. Pour chaque critère et descripteur, une série d'indicateurs a été fixée, la PCP contribuant principalement à répondre aux enjeux du critère 3, visant à assurer que les populations halieutiques exploitées à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, tout en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé des stocks. Les principaux indicateurs associés à ce descripteur 3 ne diffèrent pas fondamentalement de ceux utilisés de façon habituelle dans la gestion des pêches, notamment la mortalité par pêche F ou la biomasse B . Il en va de même pour les points de référence utilisés, F_{MSY} ou B_{MSY} . Ils sont de plus complétés par des indicateurs décrivant la structure des populations halieutiques et des captures (taille moyenne, taille maximale, taille de première maturité sexuelle). Cependant, la façon de tenir compte de ces indicateurs, notamment les points de référence qui leur sont associés, est non seulement liée de la dynamique des différentes populations halieutiques, mais également de leur position et de leurs interactions dans les réseaux trophiques et dans les écosystèmes marins. Ainsi, la stratégie de l'UE pour le milieu marin stipule clairement que dans les pêcheries mixtes et lorsque les interactions entre écosystèmes sont importantes, les plans de gestion à long terme peuvent faire en sorte que l'exploitation de certains stocks soit inférieure aux niveaux F_{MSY} afin de ne pas porter préjudice à l'exploitation au niveau F_{MSY} des autres espèces. La PCP contribue également à remplir les objectifs exprimés dans la stratégie de l'UE pour le milieu marin sous les critères 1 (maintenir la diversité biologique), 4 (garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien total de leur capacité reproductive en assurant la présence en abondance et avec une diversité normale de toutes les composantes du réseau trophique marin) ou 6 (garantir la préservation de la structure et des fonctions des écosystèmes marins en ne perturbant pas l'intégrité des fonds marins). A noter que tous les indicateurs proposés dans la stratégie de l'UE pour le milieu marin, y compris ceux liés au descripteur 3, ne sont pas systématiquement associés à des points de référence et que certains continuent d'évoluer en réponse aux évaluations et aux avis rendus par les scientifiques.

Concernant la mise en œuvre d'une approche écosystémique appliquée à la gestion des pêches, le Comité Scientifique de la CICTA a déjà entamé une réflexion¹⁵. Cependant, la mise en œuvre opérationnelle d'une telle approche devrait nécessiter pour la Commission de relever plusieurs défis liés notamment

- à l'adoption ou à la clarification des objectifs principaux et spécifiques de gestion poursuivis, biologiques, écologiques, voire économiques et sociaux, ainsi que des échéances à respecter;
- à la définition du périmètre des écosystèmes marins pris en compte;
- à l'adoption de possibles indicateurs associés aux objectifs spécifiques – indicateurs de suivi ou indicateurs utilisés pour aider à la prise de décision et dès lors associés à des points de référence restant à fixer, et
- à la définition de possibles règles d'exploitation.

¹² Directive 2008/56/CE du Parlement Européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin (directive-cadre stratégie pour le milieu marin). JO L 164 du 25.6.2008, p. 19–40.

¹³ Règlement (CE) n° 199/2008 du Conseil du 25 février 2008 concernant l'établissement d'un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche. JO L 60 du 5.3.2008, p. 1–12.

¹⁴ Décision de la Commission du 18 décembre 2009 adoptant un programme communautaire pluriannuel pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche pour la période 2011-2013. JO L 41 du 16.2.2010, p. 8–71.

¹⁵ SCRS, 2014. 2014 Inter-sessional meeting of the subcommittee on ecosystems, Olhão, Portugal, 1-5 September 2014. ICCAT, Madrid. 25 p.

Enfin, l'ensemble de ces objectifs et de ces indicateurs devrait également être évalué à la lumière de leur sensibilité aux modifications du milieu marin, ce afin de pouvoir éventuellement mesurer et anticiper l'impact des changements des écosystèmes marins sur l'évolution des activités de pêche.

6.4 Considérations socio-économiques : Quels indicateurs socio-économiques devraient être associés aux différentes pêcheries affectant un même stock ?

Dispositions actuelles de l'UE pour la collecte des données socioéconomiques et leur utilisation dans le contexte du cadre de gestion des pêcheries de l'UE et dans les évaluations de la stratégie de gestion (Antonio Cervantes)

La gestion des pêcheries est une question complexe nécessitant des informations sur les différents aspects affectant la pêche (biologiques, environnementaux, sociaux et économiques). Les gestionnaires ont besoin d'arguments objectifs pour appuyer leurs décisions et la disponibilité d'indicateurs socioéconomiques appropriés est une part importante de ces arguments objectifs. À cette fin, la collecte de données socioéconomiques appropriées et fiables est cruciale pour estimer la performance économique des flottilles, telle que les profits, la valeur brute ajoutée ou l'emploi. En résumé, ces indicateurs sont essentiels pour mesurer la durabilité économique de l'industrie dans la formulation de l'avis aux gestionnaires. Toutefois, l'accès à l'information socioéconomique est souvent difficile et nécessite une méthodologie appropriée.

Dans le contexte du cadre de collecte des données de l'UE, les données socioéconomiques en rapport avec l'industrie de la pêche sont systématiquement collectées depuis le début des années 2000. Auparavant, un certain nombre d'études et d'actions concertées visant à identifier les données socioéconomiques pertinentes ont été entreprises. Le cadre actuel couvre plus de 90% des flottilles de l'UE et l'information recueillie étaye la plupart des décisions régulièrement prises dans la mise en œuvre de la Politique commune de la pêche de l'UE.

Sur la base de solides données socioéconomiques, les évaluations des stratégies de gestion devraient inclure des cibles socioéconomiques convenues par les gestionnaires. Ceci fournirait aux gestionnaires une image plus claire des conséquences socioéconomiques de l'évolution d'une ressource donnée et, dans le même temps, augmenterait l'implication des parties prenantes qui s'approprieraient les mesures de gestion.

7. Évaluations de la stratégie de gestion (MSE) et exemples de pêcheries gérées

Evaluations de la stratégie de gestion pour le hareng norvégien dont le frai a lieu au printemps (Per Sandberg)

Cette présentation décrit la façon dont les évaluations de la stratégie de gestion ont été utilisées pour établir des règles d'exploitation (désignées également comme "règle de contrôle de l'exploitation") pour le stock de hareng norvégien dont le frai a lieu au printemps. Le stock de poissons est réparti dans l'Atlantique Nord-Est et il est exploité par cinq États/Parties. La pêche s'est effondrée à la fin des années 60 et il a fallu près de 20 ans pour que le stock se rétablisse. À la fin des années 90, les gestionnaires ont constaté la nécessité d'établir une règle d'exploitation pour ce stock qui pourrait déterminer le niveau annuel de la prise totale admissible (TAC). Cela a été fait d'abord en identifiant de possibles stratégies de gestion et ensuite en sollicitant un avis scientifique (CIEM) afin de calculer les conséquences des diverses stratégies de gestion. Un groupe de travail réduit constitué de scientifiques et de gestionnaires a évalué les conséquences des diverses stratégies de gestion, et a recommandé aux gestionnaires des cinq Parties celle qu'il convenait de choisir. Dans ce contexte, les gestionnaires ont choisi une règle d'exploitation pour le stock, laquelle est opérationnelle depuis 16 ans.

La présentation démarre en fournissant des informations de référence sur le stock et la pêche. Elle montre ensuite comment le travail a été organisé et quels éléments ont été considérés importants pour établir la règle d'exploitation.

8. Examen détaillé d'études de cas déjà proposées en 2014

Études de cas de l'ICCAT relatives aux HCR et MSE (David Die)

Nous présentons un résumé des travaux réalisés par le SCRS sur les règles de contrôle de l'exploitation (HCR) et l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour trois stocks faisant l'objet d'études de cas : espadon du Nord,

listao et thon rouge. Les travaux sur l'espadon du Nord soulignent combien il est important de reconnaître que la MSE peut uniquement être considérée comme un sous-ensemble de toutes les incertitudes du système. Ils signalent les difficultés que pose la communication des résultats de la MSE face aux multiples indicateurs des performances. La recherche sur le listao fait apparaître la façon dont, pour les stocks pour lesquels peu de données sont disponibles, les règles de contrôle de l'exploitation peuvent être élaborées sur la base d'indicateurs de l'état des stocks moins gourmands en données - en se fondant sur la longueur moyenne des poissons dans la capture. Les travaux sur le thon rouge sont coordonnés par le groupe de modélisation du GBYP. Cette recherche est orientée par les besoins spécifiques de la Commission en ce qui concerne l'évaluation sur le thon rouge de 2016. Les travaux de ce groupe ont donné lieu à des outils génériques pour mettre en œuvre des MSE pour les stocks de l'ICCAT et le groupe teste actuellement ces outils en les appliquant aux stocks de thon rouge.

Evaluation préliminaire des règles de contrôle de l'exploitation pour le germon de l'Atlantique Nord (Gorka Merino)

Dans ce travail, nous utilisons un cadre de MSE basé sur l'évaluation de stock du Groupe d'espèces sur le germon afin d'évaluer la façon dont fonctionnent trois possibles HCR (appliquées en association avec l'évaluation actuelle de l'ICCAT fondée sur un modèle d'évaluation de stock dynamique de la biomasse) pour atteindre l'objectif de gestion de maintenir la prise moyenne la plus élevée à long terme avec une probabilité élevée de se situer dans le quadrant vert du diagramme de Kobe et une faible probabilité de se trouver en dehors des limites biologiques.

Nous évaluons les performances des HCR par rapport aux frontières de Pareto, qui sont un ensemble de choix (ou niveaux de F), où il est impossible d'améliorer la performance d'une variable sans que les autres n'empirent. Si nous avons un contrôle et une connaissance absolus du système, nous ne pourrions pas obtenir une meilleure probabilité de nous situer dans la zone verte pour un niveau donné de capture que celle déterminée par cette trajectoire. Nous pensons que cette figure peut contribuer à orienter les gestionnaires et les parties intéressées sur des expressions telles que niveaux de probabilité acceptables pour les cibles et les limites de gestion.

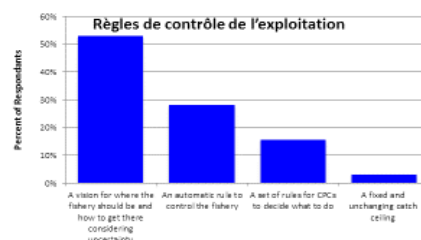
En ce qui concerne les HCR testés, nous pensons qu'un F_{cible} de précaution de 0,7 F_{PME} en combinaison avec un Bseuil de 0,8 B_{PME} et un B_{lim} de 0,4 B_{PME} , permet d'atteindre des prises élevées à long terme, maintient le stock dans le quadrant vert du diagramme de Kobe avec une probabilité de 86% et à l'intérieur de limites salutaires avec une probabilité de 100% pendant les 30 années de la simulation. Parmi les trois HCR, ceci produit également les prises et les niveaux d'effort de pêche les plus stables.

RÉSUMÉ DES RESULTATS DU QUESTIONNAIRE DISTRIBUÉ AUX PARTICIPANTS AU SWGSM 2

Notre questionnaire

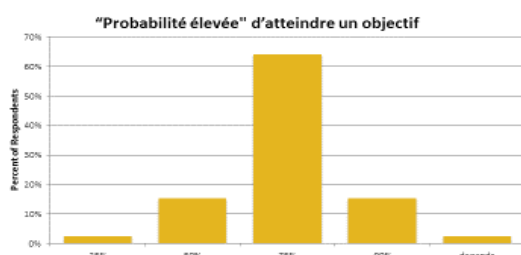
- 35 personnes interrogées – forte proportion de participants et résultat très positif de la réunion.
- Peut être utilisé pour orienter/affiner le dialogue concernant les questions de gestion et des choix normatifs potentiels

Que sont les HCRs?



- L'opinion dominante des participants est que les HCR sont une vision quant à l'orientation de la pêcherie et la façon d'y parvenir en tenant compte des incertitudes.

Qu'est-ce qu'une probabilité élevée d'atteindre un objectif



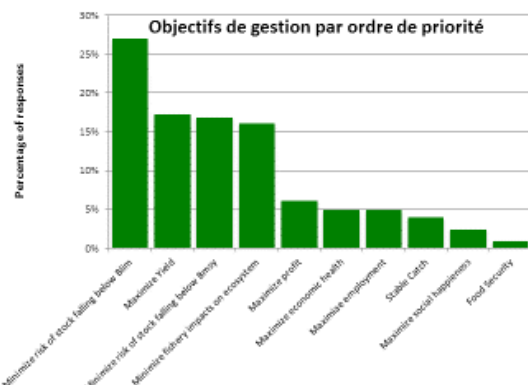
Conformément aux autres organisations, la majorité des participants pense que ~75% (ou bien 3 chances sur 4) est une probabilité élevée d'atteindre un objectif.

Calendriers?



- La plupart des participants ont estimé un calendrier de 3-5 ans dans ce contexte, même si une forte proportion de participants a indiqué que cela dépendait du stock en question. D'autres ont signalé que les calendriers de gestion de l'intensité de pêche devraient être différents du rétablissement de la biomasse à des niveaux souhaités.

Objectifs de gestion



- En ce qui concerne l'ordre de priorité conféré aux objectifs de gestion par les participants, les concepts de "sécurité", "production" et P_{vert}, soit la "durabilité," sont arrivés en tête, suivis de la réduction des impacts écosystémiques.

**PROJET DE RECOMMANDATION DE L'ICCAT SUR L'ELABORATION
DE REGLES DE CONTROLE DE L'EXPLOITATION ET D'EVALUATIONS DE STRATEGIES DE
GESTION POUR LES ESPECES RELEVANT DU MANDAT DE L'ICCAT**

(Document soumis par l'Union européenne)

RAPPELANT la *Recommandation de l'ICCAT sur les principes de la prise de décisions sur des mesures de conservation et de gestion de l'ICCAT* [Rec. 11-13] afin d'appuyer la réalisation de l'objectif de la Convention de l'ICCAT ;

NOTANT que le Groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks, réuni en avril 2010 à Madrid (Espagne), a entériné les définitions sur les points de référence présentés pendant la réunion *ad hoc* du Groupe de travail de l'ICCAT sur l'approche de précaution, tenue à Dublin (Irlande) en mai 1999 ;

RECONNAISSANT que la première réunion du Groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) a suggéré qu'un dialogue de caractère général sur des questions telles que les niveaux de risques acceptables, les cibles, limites et horizons temporels sur la base de la Rec. 11-13 devrait se poursuivre et qu'un dialogue constructif devrait avoir lieu entre les scientifiques et les gestionnaires sur l'emploi de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) pour évaluer les règles de contrôle de l'exploitation (HCR) ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que l'un des principaux objectifs du Plan stratégique pour la science du SCRS 2015-2020 vise à évaluer les points de référence de gestion de précaution et des HCR robustes par le biais de la MSE ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT:**

1. Dans le contexte de l'ICCAT, les définitions suivantes pour les points de référence cible, limite et seuil devraient s'appliquer :
 - a) Une cible est un objectif de gestion basé sur un niveau de biomasse (B_{cible}) ou un taux de mortalité par pêche (F_{cible}) qui devrait être atteint, en moyenne, avec une probabilité déterminée. Ceci signifie en général qu'il devrait y avoir au moins 50% de probabilité de se situer au-dessus de B_{cible} et en-dessous de F_{cible} . Les cibles devraient être suffisamment éloignées des limites de façon à ce qu'il y ait une faible probabilité que les limites soient dépassées.
 - b) Une limite est un point de référence de conservation basé sur un niveau de biomasse (B_{lim}) ou un taux de mortalité par pêche (F_{lim}), qui devrait être évité avec une forte probabilité, parce que l'on croit que la durabilité du stock pourrait être en danger.
 - c) Un seuil est un niveau de biomasse (B_{seuil}) ou un taux de mortalité par pêche (F_{seuil}) entre les points de référence limite et cible, qui devrait déclencher des actions spécifiques de gestion destinées à réduire la mortalité par pêche.
2. Avant 20[XX], le SCRS devra fournir des options de HCR avec, si possible, les points de référence limite, cible et seuil associés pour les espèces relevant du mandat de l'ICCAT, notamment pour le germon, le thon rouge, l'espadon, le thon obèse, l'albacore et le listao. Ce faisant, le SCRS devra également réaliser des projections de population à l'aide de ces HCR dans le but de fournir la probabilité de se situer dans le quadrant vert du diagramme de Kobe et dans les délais pertinents.
3. Le SCRS est également prié de développer des méthodes de MSE appropriées qui permettront de tester la solidité des différentes procédures de gestion, notamment des options de HCR pour atteindre les objectifs de gestion et estimer les probabilités et délais associés.

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL DE L'ICCAT POUR ÉTABLIR
DES STRATÉGIES DE CAPTURE**

(Document soumis par les États-Unis)

Afin de faciliter le développement de stratégies de gestion qui contribuent à assurer la conservation effective des stocks de l'ICCAT et la gestion des pêcheries relevant de l'ICCAT, le SWGSM propose que le plan de travail suivant soit entériné par la Commission :

1. Le SCRS devra finaliser le processus de révision du glossaire de l'ICCAT afin d'y inclure, entre autres, les définitions des termes suivants :
 - a. Points de référence (cible, seuil et limite)
 - b. Règles de contrôle de l'exploitation
 - c. Évaluation de la stratégie de gestion

2. Compte tenu de la nature relativement riche en données du stock de germon du Nord et le travail déjà réalisé par le SCRS pour élaborer des points de référence et des règles de contrôle de l'exploitation, une stratégie de capture pour ce stock devrait être élaborée comme projet pilote. Afin d'appuyer ce travail, le SCRS évaluera, avant [2016] au plus tard, des règles de contrôle de l'exploitation alternatives, en incorporant, selon le cas, diverses combinaisons de points de référence, en ce qui concerne la réalisation des objectifs de gestion suivants comme scénarios de travail pour le germon du Nord :
 - a. rétablir le stock d'ici à 2020
 - b. lorsque le stock se situera dans le quadrant vert du diagramme de Kobe (c.à-d. lorsqu'il ne sera plus surpêché, ni ne fera l'objet de surpêche), maintenir le stock à l'intérieur de ce quadrant avec au moins : 1) 70%, 2) 80% et 3) 90% de probabilités (comme exemples)
 - c. maintenir les niveaux du stock au-dessus du point de référence limite (B_{lim}) avec au moins [90%] de probabilité
 - d. maximiser la capture moyenne
 - e. minimiser les fluctuations interannuelles dans les niveaux du TAC

3. Le SCRS fera état des résultats des travaux menés en vertu du paragraphe 2 qui seront discutés à la troisième réunion du SWGSM afin d'informer sur le processus d'établir des stratégies de capture pour le germon du Nord.

4. Afin d'appuyer le développement de points de référence et de règles de contrôle de l'exploitation, les Sous-commissions, à partir de la réunion de 2015 de la Commission, entameront des discussions, pour leurs stocks respectifs, visant à identifier les informations de gestion suivantes pour chaque stock, en accordant la priorité aux stocks d'espadon de l'Atlantique Nord, de thon rouge de l'Atlantique Ouest et Est et de la Méditerranée et de thonidés tropicaux.
 - a. Objectif de gestion
 - b. Niveaux acceptables de probabilités d'atteindre des points de référence cibles et d'éviter des points de référence limites.
 - c. Actions de gestion préalablement convenues qui sont déclenchées si des limites de référence sont dépassées, y compris des délais pour mettre un terme à la surpêche d'un stock et/ou pour rétablir un stock surpêché de façon à ce qu'il retourne à la zone verte du diagramme de Kobe dans une période aussi courte que possible. Si un stock chute en-dessous du point de référence limite de la biomasse (B_{lim}), l'action de gestion préalablement convenue sera de suspendre la pêche et de lancer un suivi scientifique.

En outre, à la réunion de 2015 de la Commission, la Sous-commission 2 devrait examiner le scénario de travail en ce qui concerne le germon du Nord spécifié au paragraphe 2 et le réviser, le cas échéant.

5. Les Sous-commissions feront état de l'avancement de ces délibérations au SWGSM avant la tenue de sa troisième réunion. Sur la base de ces informations et de son expérience en ce qui concerne le stock pilote, le SWGSM élaborera des plans de travail et des calendriers pour développer des stratégies de capture pour d'autres stocks et pêcheries relevant de l'ICCAT aux fins de leur examen par la Commission. Le SWGSM présentera les résultats de ces travaux aux fins de leur examen par la Commission à sa réunion de [2017].
6. De surcroît, le SCRS est chargé de développer des méthodes de MSE appropriées qui permettront de tester la solidité des différentes procédures de gestion, y compris des options de HCR, pour atteindre les objectifs de gestion et estimer les probabilités et délais associés.

Appendice 7

DÉFINITION DES POINTS DE RÉFÉRENCE

